



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste
Rapport annuel

Juin 2021

2021

2



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Rapport annuel

Numero 2 - Juin 2021

Nous tenons à remercier chaleureusement les institutions, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont permis de collecter le matériel statistique et d'acquérir les informations nécessaires.

La série Économies régionales vise à présenter des études et une documentation sur les aspects territoriaux de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels régionaux, les notes méthodologiques et économiques connexes, ainsi que la publication annuelle *L'économie des régions italiennes. Tendances récentes et aspects structurels* et la publication semestrielle *L'économie des régions italiennes. La demande et l'offre de crédit au niveau territorial*.

© Banca d'Italia, 2021

Adresse

Via Nazionale 91
00184 Rome - Italie

Site Internet

<http://www.bancaditalia.it>

Filiale de Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21
11100 Aoste
Téléphone : +39 0165 307611

Tous droits réservés. La reproduction à des fins pédagogiques et non commerciales est autorisée, à condition de mentionner la source.

ISSN 2283-9615 (imprimé)
ISSN 2283-9933 (en ligne)

Données mises à jour avec les informations disponibles au 31 mai 2021, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2021 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

SOMMAIRE

1. La pandémie et l'économie de la Vallée d'Aoste	5
2. Les entreprises imprese	9
L'évolution sectorielle	9
Encadré: <i>Transition environnementale des entreprises et adaptation au changement climatique</i>	9
Encadré: <i>Le marché immobilier</i>	11
Les échanges avec l'étranger	14
Les conditions économiques et financières	15
Encadré: <i>Les moratoires et les prêts garantis Covid-19</i>	16
Les prêts aux entreprises	19
3. Le marché du travail	20
L'emploi	20
Encadré: <i>Le télétravail en Vallée d'Aoste</i>	21
L'offre de travail et les amortisseurs sociaux	23
4. Les ménages	24
Le revenu et la consommation des ménages	24
Encadré: <i>L'urgence Covid-19 et le recours à l'enseignement en distanciel</i>	27
La richesse des ménages	28
Encadré: <i>La liquidité financière des ménages et la crise Covid-19</i>	29
L'endettement des ménages	30
5. Le marché du crédit	33
La structure	33
Les financements et la qualité du crédit	33
La collecte	35
6. Les finances publiques décentralisées	37
Les dépenses des collectivités territoriales	37
La santé	39
Encadré: <i>L'assistance sanitaire territoriale</i>	40
Les recettes des collectivités territoriales	43

Le solde budgétaire total	44
La dette	44
Encadré: <i>Les sociétés en participation des administrations locales valdôtaines</i>	45
Encadré: <i>Qualité de l'action publique, compétitivité régionale et bien-être de la population: une comparaison européenne</i>	47
7. La numérisation en Vallée d'Aoste	50
Un indicateur de la numérisation de l'économie régionale	50
La numérisation des entreprises	51
La numérisation des services financiers	53

Les rédacteurs de ce document sont: Cristina Fabrizi (coordonnatrice), Luciana Aimone Gigio, Silvia Anna Maria Camussi, Alessandro Cavallero, Antonello d'Alessandro, Giovanna Giuliani, Anna Laura Mancini et Andrea Orame. Roberto Cullino et Paolo Emilio Mistrulli ont collaboré en tant que consultants.

Les aspects rédactionnels et les traitements de données ont été réalisés par Francesca Colletti.

AVERTISSEMENTS

Signes conventionnels:

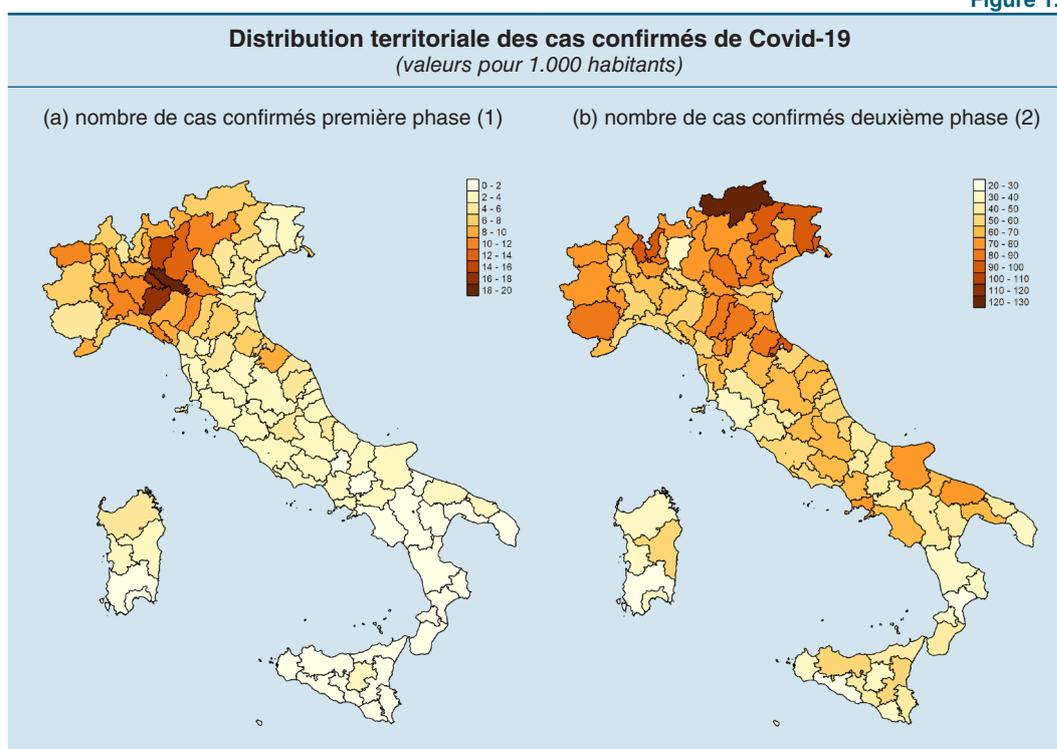
- le phénomène n'existe pas;
 - ... le phénomène existe mais les données sont inconnues;
 - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré;
 - :: les données sont insignifiantes du point de vue statistique.
-

1. LA PANDÉMIE ET L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE D'AOSTE

La pandémie de Covid-19, qui a commencé à apparaître en Italie au début de l'année 2020, s'est rapidement propagée en Vallée d'Aoste également, provoquant de graves répercussions sur le système économique et notamment sur le tourisme et les secteurs connexes.

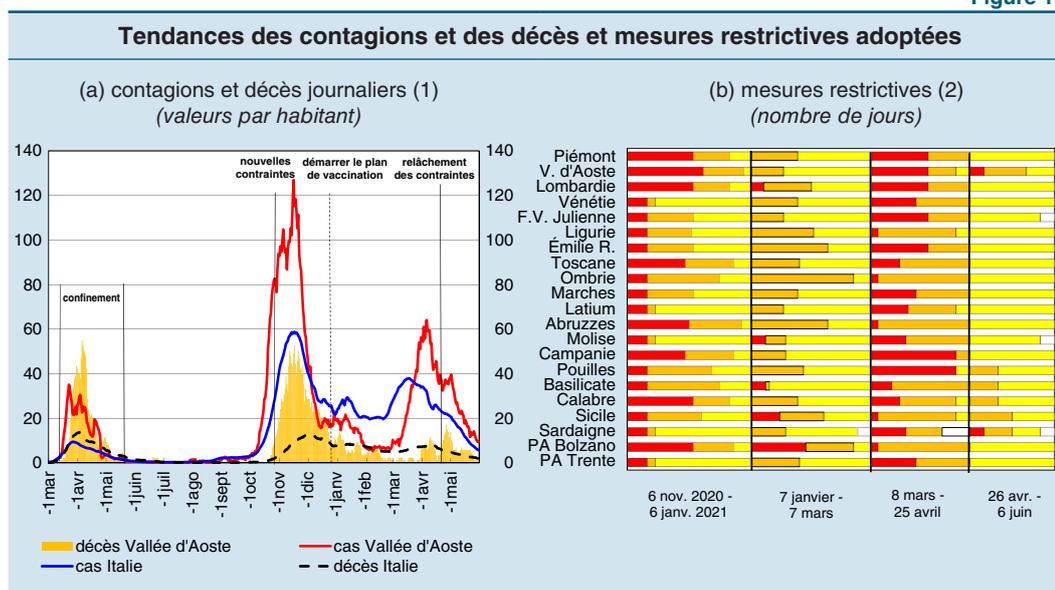
Le cadre épidémiologique et les mesures restrictives. – Dans la première phase de l'épidémie, entre février et septembre 2020, l'infection était principalement limitée à certaines zones du Nord (figure 1.1.a), en partie en raison des mesures restrictives strictes mises en place au niveau national. La deuxième phase, qui a débuté à l'automne dernier, a affecté le pays de manière plus homogène, même si les régions du Nord ont continué à être les plus touchées (fig. 1.1.b).

Figure 1.1



En Vallée d'Aoste, après les premiers cas constatés début mars 2020, la propagation du virus a rapidement atteint un pic vers le milieu du mois, puis a progressivement diminué jusqu'à sa quasi-disparition à partir du mois de mai. Depuis début octobre, les nouveaux cas ont à nouveau augmenté rapidement et ont atteint deux nouveaux sommets en novembre et fin mars de cette année (fig. 1.2.a). Globalement, tant les cas d'infection que, surtout, les décès étaient supérieurs à la moyenne italienne par rapport à la population. Au fur et à mesure que se poursuivait la campagne de vaccination, le nombre de nouvelles infections et de décès a progressivement diminué à partir du mois d'avril.

Figure 1.2



Comme dans de nombreux pays touchés par la pandémie, des mesures ont été prises en Italie pour assurer une distanciation sociale et limiter la mobilité des citoyens afin de contenir l'infection. Alors que dans la première phase de l'épidémie les interventions ont été appliquées uniformément dans tout le pays (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2020), dans la deuxième phase les nouvelles mesures restrictives ont été graduelles sur le territoire en fonction des niveaux de contagiosité du virus et de la résilience des structures sanitaires.

Du 6 novembre 2020 (date d'introduction des nouvelles restrictions) au 6 juin 2021 (dernières données disponibles), la Vallée d'Aoste a été soumise à des contraintes de mobilité et de fermeture des commerces et des structures d'hébergement (zones «rouges» et «orange») très ou assez fortes pendant environ cinq mois (fig. 1.2.b), soit près d'un mois de plus que la moyenne nationale et que celle des régions du Nord. Ces mesures se sont concentrées sur la fin de l'année 2020 et sur les deux premiers mois de cette année mais, contrairement à presque tout le reste du pays, elles se sont poursuivies jusqu'au 23 mai.

Le cadre macroéconomique. – Les mesures prises pour contenir la pandémie ont eu un fort impact sur l'activité économique, notamment dans les secteurs liés au tourisme. La très forte baisse du premier semestre a été suivie d'une vive reprise pendant les mois d'été et d'un nouvel affaiblissement à partir de l'automne. Selon les estimations de Prometeia, le produit intérieur brut aurait diminué de plus de 9 % en 2020 dans son ensemble, légèrement plus que la moyenne italienne.

Les entreprises. – La crise pandémique a touché tous les secteurs de production, mais avec des intensités très différentes. La réduction drastique du tourisme, qui représente

une part très importante de l'économie valdôtaine, et la diminution marquée de la consommation des ménages ont entraîné une forte baisse de l'activité dans les services privés non financiers, notamment dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie ainsi que dans le commerce. Dans l'industrie, le ralentissement, bien que moins important, a néanmoins été intense: outre la suspension des activités non essentielles en mars et avril, la baisse des exportations y a contribué. Dans le bâtiment, où la production a repris depuis la fin du confinement du printemps, la situation était meilleure dans le secteur des travaux publics. La crise de la pandémie a également entraîné une réduction significative des investissements.

La forte contraction des revenus s'est traduite par une baisse des flux de trésorerie et de la rentabilité. Les besoins accrus de liquidités qui en ont résulté ont été largement satisfaits par l'expansion du crédit et les effets des mesures publiques de soutien aux entreprises. Les prêts bancaires ont à nouveau augmenté, grâce aux prêts accordés aux petites entreprises. Le recours aux prêts a également répondu au besoin des entreprises de détenir un niveau plus élevé de stocks liquides à des fins de précaution face à l'incertitude accrue quant aux perspectives économiques.

Le marché du travail et les ménages. – Les conditions du marché du travail se sont fortement détériorées. Toutefois, la réduction du nombre de salariés a été nettement inférieure à la réduction des heures travaillées, grâce à l'utilisation exceptionnelle des filets de sécurité sociale, au gel des licenciements économiques et aux mesures de soutien aux entreprises. Comme dans le reste du pays, la baisse de l'emploi a essentiellement concerné les salariés temporaires et les indépendants. Le solde entre les postes salariés activés et ceux qui ont été supprimés, qui s'était fortement dégradé pendant la période de fermeture du printemps, s'est amélioré à partir de l'été, pour se dégrader à nouveau à partir de l'automne, avec la reprise de la pandémie et le retard de la saison touristique d'hiver. La participation au marché du travail a diminué de manière significative, de façon plus marquée pour les femmes. La part des jeunes qui n'étudient pas et ne travaillent pas a de nouveau augmenté. Le recours au télétravail s'est généralisé, notamment dans le secteur public, mais dans l'ensemble, il a été limité par rapport à la moyenne italienne, en partie en raison de la prédominance des petites entreprises, qui l'ont adopté de manière moins intensive que les grandes sociétés.

La crise de la pandémie s'est répercutée sur les revenus des ménages, qui ont considérablement diminué. La contraction, plus faible que celle du PIB, a été atténuée par les mesures prises par le gouvernement pour soutenir les ménages. La baisse des revenus s'est accompagnée d'une augmentation de l'inégalité dans leur distribution, bien qu'atténuée par les aides publiques.

La réduction du revenu disponible des ménages, les mesures d'endiguement de la pandémie, les craintes de contagion et l'incertitude accrue ont contribué à la forte baisse de la consommation. La diminution a été plus importante que la baisse des revenus; il en a résulté une augmentation de l'épargne, qui s'est traduite par une hausse de la liquidité totale détenue par les ménages sous forme de dépôts.

Avec l'urgence sanitaire, la dynamique du crédit aux ménages s'est brusquement affaiblie, tant dans la composante des prêts hypothécaires, qui a continué à se développer, que dans le crédit à la consommation, qui s'est contracté. Le ratio de la dette des ménages par rapport au revenu a augmenté, alors que le revenu a diminué, mais il reste bien inférieur à la moyenne nationale, qui est également faible en comparaison internationale.

Le marché du crédit. – Les prêts bancaires au secteur privé non financier ont renoué avec la croissance, principalement grâce au financement des entreprises. Malgré la contraction de l'activité économique, le flux de nouveaux prêts non performants a diminué en 2020, bénéficiant des mesures de soutien au revenu des ménages ainsi qu'à l'activité des entreprises, des moratoires et des garanties publiques. Au premier trimestre de cette année, cependant, la qualité du crédit s'est légèrement détériorée.

L'urgence sanitaire a donné un nouvel élan au processus, en cours depuis plus d'une décennie, de transformation des relations entre intermédiaires et clients, à travers la réorganisation du réseau territorial et le rôle croissant assumé par les canaux numériques.

Les finances publiques décentralisées. – Afin de faire face à l'urgence de la pandémie en 2020, les dépenses sanitaires ont augmenté, notamment pour l'accroissement du personnel, principalement par le biais de recrutements sur des contrats à durée déterminée ou d'autres formes de travail flexible. La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de disposer d'un système d'assistance territoriale développé et étendu, pour lequel la Région a adopté un modèle d'offre cohérent avec ses caractéristiques orographiques.

Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont encore augmenté: les entreprises publiques participées par les collectivités locales contribuent également à l'accumulation de capital public, avec une valeur d'investissement presque six fois supérieure à la moyenne italienne par habitant. La tendance à la hausse de la dette s'est poursuivie.

La qualité de l'action publique est un facteur important de compétitivité. À cet égard, les indicateurs basés sur les perceptions des citoyens valdôtains présentent un écart négatif significatif par rapport à un groupe de régions européennes similaires.

La numérisation de l'économie. – La pandémie a mis en évidence l'importance du développement numérique en tant que facteur de soutien à l'innovation et à la compétitivité du système de production et de promotion des compétences et de l'inclusion sociale. Nos élaborations indiquent qu'avant la crise sanitaire, le degré de numérisation de la Vallée d'Aoste était inférieur à la moyenne nationale et européenne, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'informatique dans les processus de production et les connexions internet. En revanche, l'utilisation des services bancaires en ligne était plus répandue, même si elle reste loin derrière la moyenne européenne.

2. LES ENTREPRISES

Les tendances sectorielles

L'industrie au sens strict. – La propagation de la pandémie et les mesures de confinement adoptées pour y faire face ont eu un lourd impact sur l'activité industrielle, qui avait déjà ralenti au cours de l'année 2019 (tab. a1.1). Cette évolution a été influencée par la baisse de la demande et la suspension des activités non essentielles entre mars et mai. Après s'être redressée pendant l'été, l'économie s'est à nouveau affaiblie dans la dernière partie de l'année, selon les données de Confindustria Valle d'Aosta. Selon l'enquête menée par Banca d'Italia auprès d'un échantillon d'entreprises industrielles d'au moins 20 salariés, deux tiers des entreprises interrogées ont enregistré une réduction de leur chiffre d'affaires en 2020. Dans l'enquête de la Chambre Valdôtaine, qui inclut également les entreprises de taille plus petite, la baisse des ventes a touché une part encore plus importante du tissu productif.

L'économie est restée faible au cours des premiers mois de l'année. Dans les prévisions des entreprises de l'échantillon de Banca d'Italia pour 2021, les revenus montreraient une légère reprise, mais resteraient toujours bien en dessous des niveaux pré-pandémiques.

La crise économique déclenchée par l'épidémie de Covid-19 a entraîné une baisse de l'activité d'accumulation du capital, qui avait déjà été réduite en 2019. Selon l'enquête de Banca d'Italia, les dépenses en biens d'équipement ont diminué pour près de deux entreprises sur trois interrogées. Cela aurait été associé à un ralentissement des investissements visant à accroître la durabilité environnementale des entreprises (cf. l'encadré: *La transition environnementale des entreprises et l'adaptation au changement climatique*). Pour 2021, les opérateurs prévoient une reprise de l'accumulation, en partie due à la récupération des investissements renvoyés l'année précédente.

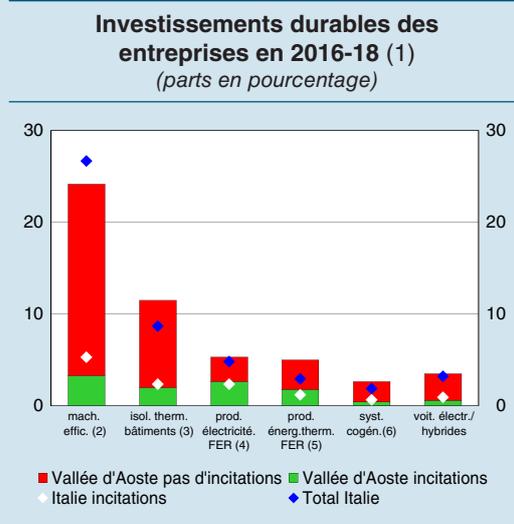
LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces dernières années, les questions d'adaptation aux défis imposés par le changement climatique et, plus généralement, la durabilité environnementale ont fait l'objet d'une attention croissante de la part des responsables de la politique économique. Le plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNIEC) de janvier 2020 confère aux entreprises un rôle crucial. De nouvelles formes d'autoconsommation et de production distribuée devraient permettre aux entreprises de produire leur propre énergie à partir de sources renouvelables, tandis que des investissements ciblés dans les machines et les bâtiments devraient renforcer l'efficacité énergétique des entreprises et réduire leur consommation d'énergie. À cette fin, de nombreuses incitations financières et fiscales ont été introduites au cours de la dernière décennie. Selon le *Rapport annuel sur l'efficacité énergétique 2019* de l'ENEA, les incitations visant à soutenir la production d'électricité à partir de sources renouvelables, accordées aux entreprises par le gestionnaire des services énergétiques, ont représenté un total de plus de 10 milliards d'euros en 2019.

Le *Recensement permanent des entreprises*, réalisé par l'Istat entre mai et octobre 2019, permet d'analyser le positionnement des entreprises valdôtaines en matière d'atténuation

du changement climatique¹. Au cours de la période triennale 2016-18, la forme la plus fréquente d'investissement visant à accroître la durabilité environnementale en Vallée d'Aoste a été l'installation de machines, d'équipements ou d'appareils permettant de réduire la consommation d'énergie, qui a concerné environ un quart des opérateurs, une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale. Les mesures d'isolation thermique et la construction de bâtiments à faible consommation d'énergie ont été réalisées par 11,5 % des entreprises (8,6 % en Italie), tandis que toutes les autres formes d'investissement (dans la mobilité durable, la production d'énergie électrique et thermique à partir de sources renouvelables ou la construction de centrales de cogénération) étaient, comme dans le reste du pays, encore peu répandues (figure). Le recours aux incitations a été généralement limité, à l'exception des investissements dans la production d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables.

Figure



Source: Istat, *Recensement permanent des entreprises*.
 (1) Fréquence des investissements visant à accroître la durabilité environnementale (durables) avec et sans utilisation d'incitations, d'avantages financiers et fiscaux. – (2) Part des entreprises qui ont installé des machines et/ou des équipements et/ou des appareils efficaces permettant de réduire la consommation d'énergie. – (3) Part des entreprises qui ont construit des bâtiments à faible consommation d'énergie ou qui ont réalisé des mesures d'isolation thermique pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments existants. – (4) Part des entreprises ayant produit de l'électricité à partir de sources renouvelables (SER). – (5) Part des entreprises ayant produit de l'énergie thermique à partir de sources renouvelables. – (6) Part des entreprises qui ont installé des systèmes de tri/cogénération et/ou de récupération de chaleur.

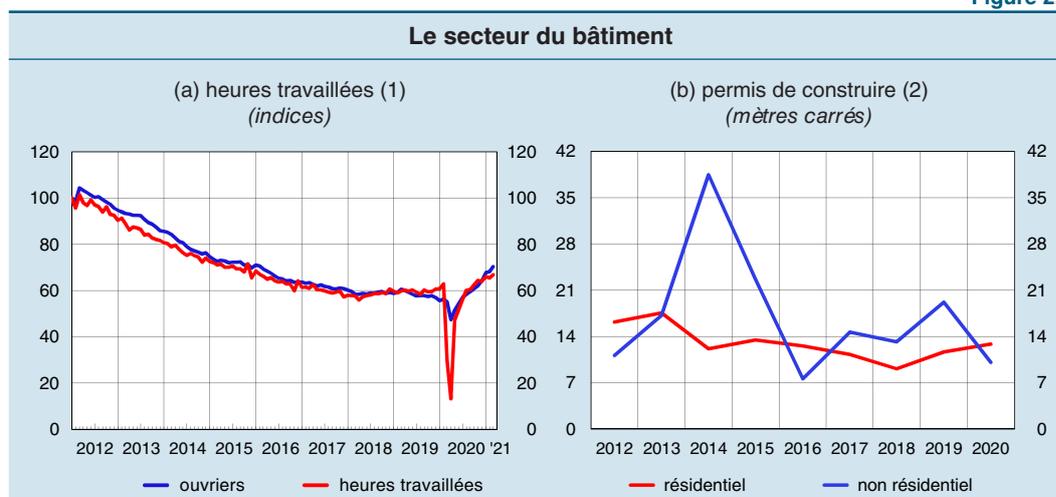
¹ L'enquête de recensement a porté sur 280 000 entreprises italiennes d'au moins trois salariés représentant environ 85 % de la valeur ajoutée nationale et plus de 90 % des salariés.

Les constructions. – Après la suspension d'une part importante des chantiers de construction lors du confinement entre fin mars et début mai 2020, la production dans le bâtiment a repris sa croissance dans tous les grands secteurs. Sur l'ensemble de l'année, l'impact de la pandémie sur le secteur a été plus limité que celui sur l'industrie manufacturière et, surtout, sur les services liés au tourisme: selon l'enquête réalisée par la Chambre Valdôtaine, le chiffre d'affaires par rapport à 2019 a baissé pour un peu plus de la moitié de l'échantillon, une proportion bien plus faible que pour les autres principaux secteurs.

Le nombre d'heures travaillées par les employés inscrits au Fonds régional du bâtiment, qui avait fortement baissé entre mars et avril, a recommencé à augmenter à un rythme rapide au cours des mois suivants et a atteint à la fin de l'année l'un des niveaux mensuels les plus élevés depuis quatre ans (fig. 2.1.a). La croissance s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2021.

Selon l'enquête menée par Banca d'Italia auprès d'un échantillon d'entreprises régionales d'au moins 10 salariés, l'évolution de la production a été plus favorable dans le secteur des travaux publics, notamment parce qu'une plus grande proportion de chantiers

Figure 2.1



Source: pour le panel (a), élaborations sur les données de la Cassa edile della Valle d'Aosta; pour le panel (b), Istat.

(1) Indices janvier 2012=100. Données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Les données sur les permis de construire attribués à l'année t sont collectées au cours de l'année $t-1$. Valeurs en milliers de mètres carrés se référant à la surface habitable utile des logements pour le secteur résidentiel et à la surface totale des bâtiments pour le secteur non résidentiel.

est restée opérationnelle pendant la fermeture du printemps; l'activité a également bénéficié de la poursuite de la croissance des dépenses d'investissement des collectivités locales (cf. le paragraphe: *Les dépenses des collectivités territoriales* au chapitre 6). Le nombre d'appels d'offres publiés a plus que doublé par rapport à 2019; le nombre de concours a également augmenté à nouveau.

Dans le secteur privé, selon les données sur les permis de construire, l'activité a été plus intense dans le secteur résidentiel (fig. 2.1.b); la reprise des ventes de logements au second semestre (cf. l'encadré: *Le marché immobilier*) a pu favoriser les initiatives de rénovation et de redéveloppement, grâce notamment à des incitations fiscales.

LE MARCHÉ IMMOBILIER

La crise pandémique a entraîné une contraction du marché du logement, interrompant cinq années consécutives de croissance: dans la moyenne de 2020, le nombre d'achats et de ventes de logements a diminué de 8,0 % (comme pour l'ensemble de l'Italie). La très forte baisse de la première partie de l'année, également liée aux mesures de restriction de la mobilité, a été suivie d'une reprise significative dans les mois suivants. L'évolution a été plus favorable dans les communes autres que la capitale régionale, notamment celles à plus forte vocation touristique, et pour les logements plus grands¹ (tab. a2.1). Selon notre analyse des annonces sur la plateforme numérique Immobiliare.it, l'activité de recherche en ligne des acheteurs potentiels est restée élevée entre la fin de 2020 et les premiers mois de cette année.

Selon nos estimations basées sur les données de l'OMI et de l'Istat, les prix des logements, qui réagissent généralement avec un certain retard aux évolutions du cadre

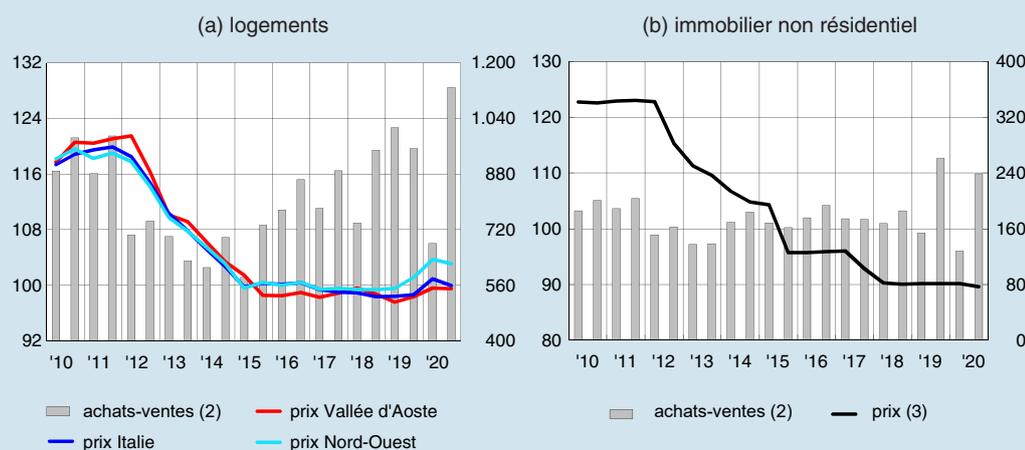
¹ Pour une analyse de l'évolution des préférences sur le marché immobilier italien en 2020, cf. l'encadré: *Pandémie et préférences des ménages: indications du marché de l'immobilier* dans *Rapport annuel* sur l'année 2020.

macroéconomique par rapport aux ventes, ont augmenté légèrement moins que la moyenne nationale (figure, panel a). L'évolution a été plus favorable dans les communes à plus forte vocation touristique.

Les ventes de biens non résidentiels ont également diminué (-11,5 %), après la hausse importante enregistrée en 2019. Les prix sont restés globalement stables (figure, panel b), mais la dynamique a été négative dans le secteur commercial.

Figure

Prix et achats-ventes de biens immobiliers (1)
(indices et unités)



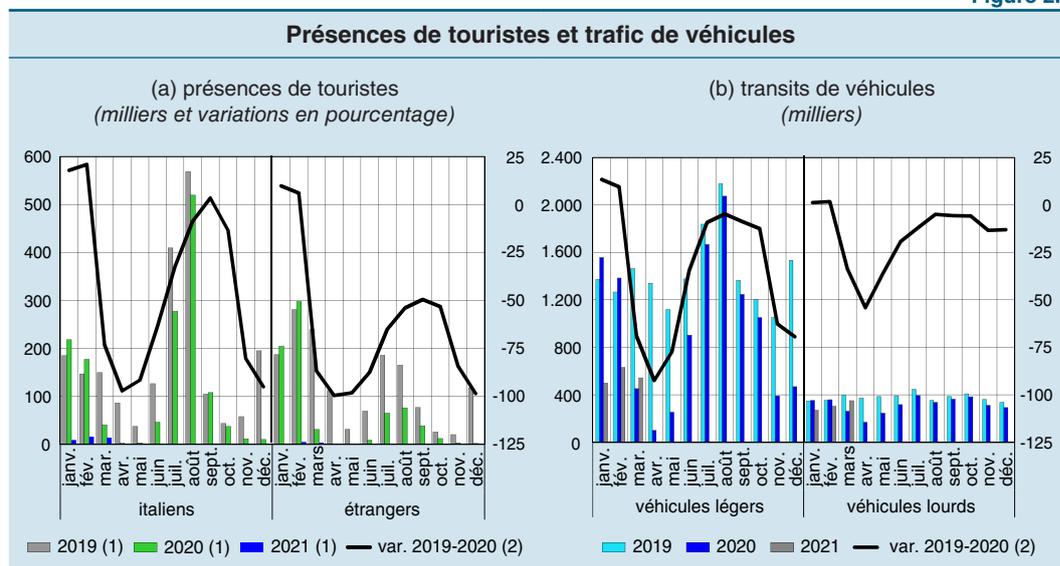
Source: traitement des données OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 les rubriques *Prix des logements* et *Prix de l'immobilier non résidentiel*.
(1) Les prix des bâtiments sont exprimés en valeur courante. Indices 2015=100. – (2) En 2017, l'OMI a publié une nouvelle série de ventes de biens immobiliers résidentiels et non résidentiels depuis 2011; dans les graphiques, les données antérieures à cette année ont été reconstituées sur la base des tendances des séries précédentes. Échelle de droite. – (3) Les prix se réfèrent au total des bâtiments commerciaux, tertiaires et de production.

Les services privés non financiers. – La forte réduction du tourisme et la diminution marquée de la consommation des ménages (cf. le paragraphe: *Revenu et consommation des ménages* au chapitre 4) en raison de l'épidémie de Covid-19 a entraîné une forte baisse de l'activité dans les services privés non financiers. Selon les données de *l'Observatoire sur les entreprises du secteur tertiaire de la Vallée d'Aoste* de Confcommercio, qui comprend également les entreprises de taille plus petite, les revenus ont diminué d'environ un tiers en 2020 par rapport à l'année précédente. La baisse, bien que généralisée, a été plus faible pour les entreprises d'au moins 20 salariés dans l'enquête de Banca d'Italia.

La réduction du chiffre d'affaires a été beaucoup plus prononcée pour le commerce non alimentaire, les bars et les restaurants et, en général, pour toutes les activités liées aux flux touristiques. Ces derniers ont une très grande importance pour l'économie régionale: selon les données d'Eurostat pour 2019, avant la pandémie, le rapport entre les touristes et les résidents était d'environ 29, soit près de quatre fois la moyenne nationale. Sur l'ensemble de l'année 2020, les arrivées des voyageurs et leurs nuitées dans les structures d'hébergement ont fortement diminué (respectivement -43,2 et -39,5 %; tab. a2.2). Après être tombée sensiblement à zéro entre mars et mai et s'être partiellement redressée pendant l'été, la situation s'est à

nouveau détériorée depuis l'automne (fig. 2.2.a). La non-ouverture des stations de ski a compromis la saison d'hiver qui, dans la moyenne des trois années précédant la pandémie, avait représenté plus de 40 % des nuitées annuelles et plus de la moitié de celles des étrangers.

Figure 2.2



Source: pour le panel (a), élaborations sur les données de la Région Vallée d'Aoste; pour le panel (b), Società italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società autostrade valdostane (SAV) et Raccordo autostrade Valle d'Aosta (RAV).
 (1) Présences de touristes au cours de chaque mois. Chiffres en milliers. – (2) Variations mensuelles en pourcentage en 2020 par rapport aux mois correspondants de 2019. Échelle de droite.

Comme dans le reste de l'Italie, le tourisme international dans la région a subi le déclin le plus intense. En supposant une dépense quotidienne moyenne des voyageurs étrangers égale à celle de la période triennale 2017-19 (environ 114 euros selon les données de l'*Enquête sur le tourisme international* de Banca d'Italia), la réduction du nombre de visiteurs étrangers enregistrée par la Région dans les structures d'hébergement aurait entraîné une baisse des dépenses globales d'environ 2 % du PIB.

Les limites de la mobilité des personnes ont également affecté les transports. Le trafic sur les autoroutes et dans les tunnels a diminué d'environ 30 % (tab. a2.3). La réduction a été particulièrement intense pour les véhicules légers, malgré la reprise pendant l'été (fig. 2.2.b). Le transit de véhicules est resté à un niveau très bas au cours des premiers mois de 2021.

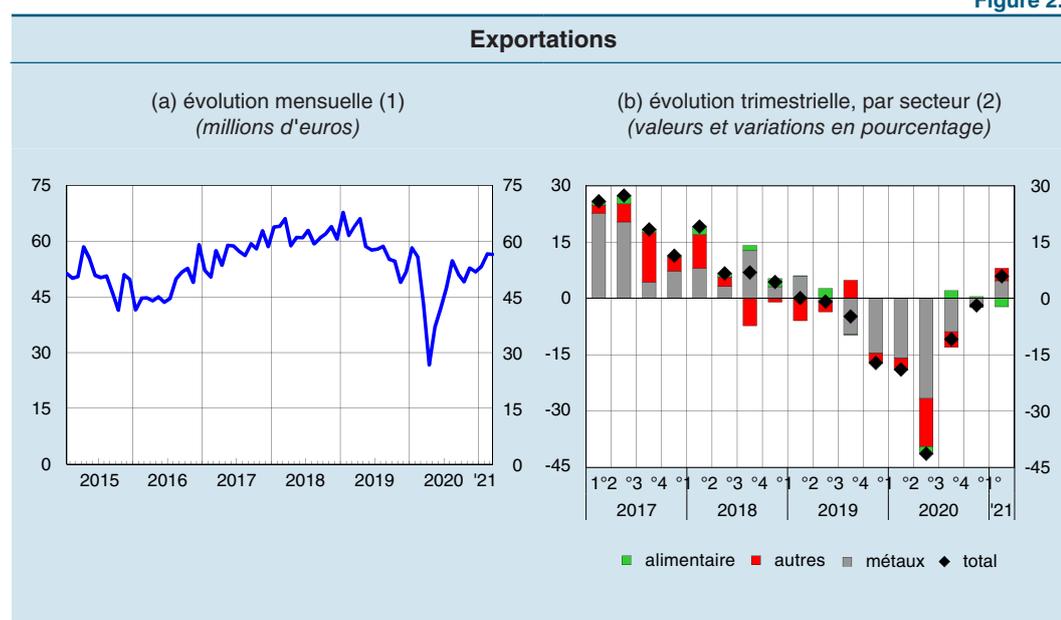
Démographie des entreprises. – En 2020, le taux de natalité net était presque nul (-0,1 pour cent en 2019; cf. dans les *Notes méthodologiques des rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Natalité et mortalité d'entreprise*), par rapport à une valeur positive dans la moyenne du pays (0,4). En raison de la crise pandémique, le taux de natalité brut et le taux de mortalité ont chuté. Les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises et le moratoire sur les faillites ont contribué à la baisse de ces dernières (cf. également le paragraphe: *Les conditions économiques et financières*). Au cours du second semestre, le taux de natalité brut a retrouvé des niveaux conformes à ceux d'avant la crise, tandis que le taux de mortalité est resté nettement inférieur.

Les échanges avec l'étranger

La forte baisse du commerce international causée par la propagation de l'épidémie de Covid-19 a eu un impact important sur les ventes à l'étranger des entreprises valdôtaines. Après la forte réduction enregistrée en mars et avril, les exportations n'ont que partiellement retrouvé les niveaux du début de l'année 2020, atteignant en décembre des valeurs mensuelles conformes aux valeurs très basses enregistrées fin 2019 (fig. 2.3.a); cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2020). Pour l'ensemble de l'année, la baisse est de 19,6 % (tab. a2.4.; respectivement -9,7 % et -12,4 % dans les moyennes nationale et du Nord-Ouest). Selon nos élaborations, la baisse à prix constants a été beaucoup plus prononcée que la réduction de la demande potentielle provenant des marchés de destination des produits valdôtains (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2017) et du commerce mondial.

Comme en 2019, le ralentissement a été particulièrement intense dans le secteur sidérurgique (figure 2.3.b), qui représente plus de la moitié des exportations régionales. Les exportations ont également diminué dans les autres principaux secteurs, à l'exception des boissons, où elles ont augmenté de 12,1 %.

Figure 2.3



Source: traitement des données Istat. Valeurs à prix courants.

(1) Données désaisonnalisées. – (2) Les histogrammes représentent la contribution des différents secteurs à la variation, sur la période correspondante, des exportations totales (représentées dans le graphique par un point).

En ce qui concerne les pays de destination, la baisse a été plus importante pour les pays hors UE (tab. a2.5); cette situation est principalement due à la baisse des ventes de produits sidérurgiques en Suisse. En revanche, les exportations de boissons ont soutenu la croissance des ventes au Royaume-Uni. Parmi les pays non européens, les exportations ont également augmenté vers la Chine. Parmi les pays de l'UE-27, la réduction a été plus faible en France qu'en Allemagne et en Espagne.

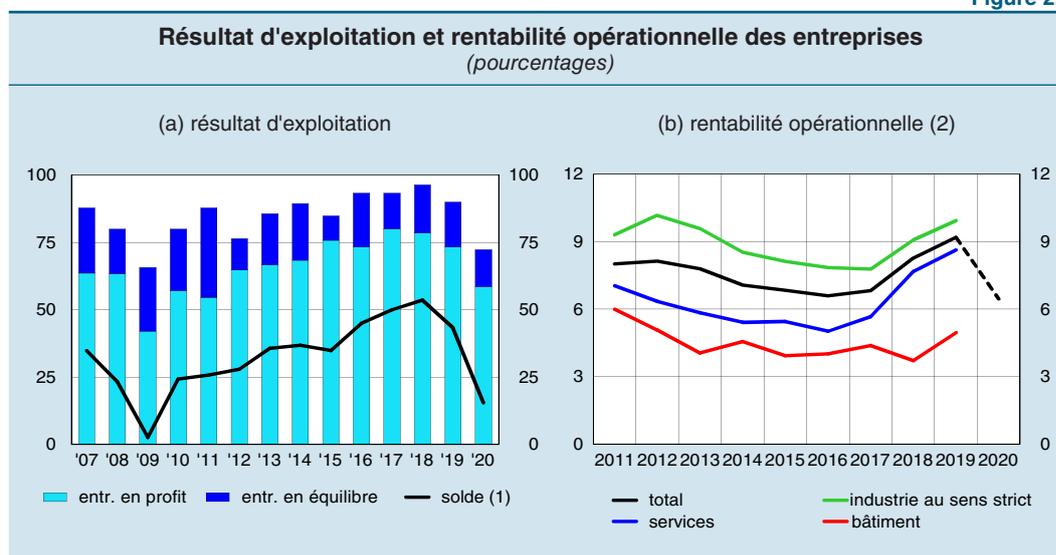
Les ventes à l'étranger ont connu une croissance importante au cours du premier trimestre de cette année.

Les conditions économiques et financières

Selon l'enquête de Banca d'Italia, la rentabilité des entreprises industrielles et de services non financiers de la Vallée d'Aoste s'est fortement détériorée en 2020, affectée par la baisse du chiffre d'affaires consécutive à la crise pandémique. Le solde entre la part des entreprises qui ont clôturé l'année en profit et la part de celles qui ont enregistré une perte a diminué d'environ 28 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (fig. 2.4.a).

Selon nos estimations basées sur les données de près de 600 sociétés de capitaux dont les bilans étaient présents dans les archives de Cerved en 2019 (dernière année disponible) et qui étaient classées comme actives auprès de la Chambre de commerce à la fin de l'année dernière¹, le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et l'actif du bilan aurait fortement chuté en 2020, annulant essentiellement la reprise amorcée en 2017 (fig. 2.4.b et tab. a2.6).

Figure 2.4



Source: pour le panel (a), Banca d'Italia, *Enquête sur les entreprises industrielles et des services* (Invind); pour le panel (b), élaborations sur les données de Cerved, échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques sur les rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 les rubriques *Enquête sur les entreprises industrielles et de services* (Invind) et *Analyse des données Cerved*. (1) Équilibre entre la part des réponses «profit élevé» et «profit modeste» (pondérées par un facteur respectivement de 1 et 0,5,) et la part des réponses "perte élevée" et "perte modeste" (pondérées par un facteur respectivement de 1 et 0,5). – (2) Valeurs exprimées en pourcentage de l'actif du bilan.

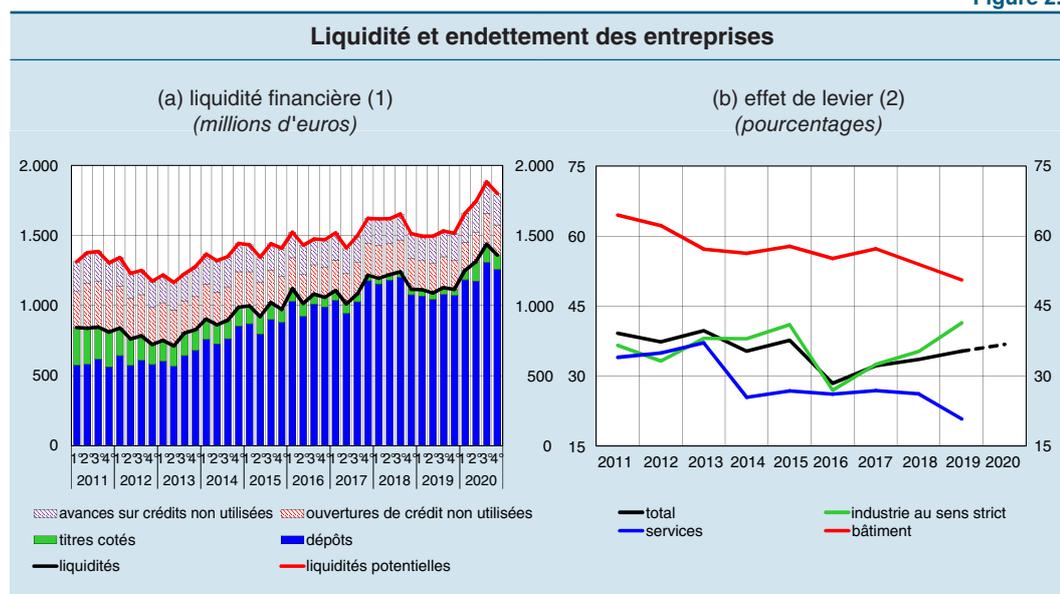
La baisse des flux de trésorerie, qui a été particulièrement intense pendant la période de fermeture des activités non essentielles entre mars et mai de l'année dernière, a entraîné un besoin de liquidités plus élevé, qui a été largement couvert par des emprunts (cf. le paragraphe: *Prêts aux entreprises*) et les effets des mesures gouvernementales (cf. l'encadré: *Les moratoires et les prêts garantis Covid-19*). Les prêts bancaires ont également répondu au besoin des entreprises de détenir un niveau plus élevé de stocks liquides à des

¹ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour les estimations, cf. *Les effets de la pandémie sur les bilans et sur le risque des entreprises dans les différents secteurs d'activité économique* dans *Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2021. Les estimations, qui ont été complétées par des données provenant d'entreprises valdôtaines dont les bilans pour l'année 2020 étaient déjà présents dans les archives du Cerved au 4 juin 2021, peuvent sous-estimer la détérioration réelle des conditions économiques et financières des entreprises de la région, car le modèle utilisé ne tient pas compte de la plus grande incidence, par rapport à la moyenne nationale, des mesures visant à contenir la pandémie qui a touché la région.

fins de précaution, face à l'incertitude accrue quant aux perspectives économiques. Il en est résulté une augmentation de la liquidité des entreprises, principalement des dépôts bancaires, qui a culminé au troisième trimestre de 2020 et a atteint son plus haut niveau pour l'ensemble de l'année depuis dix ans (fig. 2.5.a).

Le taux d'endettement global, selon nos estimations, aurait augmenté par rapport à 2019 (fig. 2.5.b).

Figure 2.5



Source: pour le panel (a), rapports de surveillance et Centrale des risques; pour le panel (b), traitements des données Cerved, échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Analyse des données Cerved*.

(1) Les liquidités sont constituées de dépôts dont l'échéance est inférieure à un an et de titres cotés détenus auprès des banques; les liquidités potentielles comprennent également les montants non utilisés des crédits révocables et des lignes de crédit auto-liquidables. – (2) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

LES MORATOIRES ET LES PRÊTS GARANTIS COVID-19

Pour contenir les effets économiques de la crise sanitaire, à partir de mars 2020 le gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour soutenir les liquidités des entreprises. En particulier, le Décret-loi n° 18/2020 (décret «cura italia») a prévu un moratoire sur la dette bancaire pour les micro, petites et moyennes entreprises, tandis que le Décret-loi n° 23/2020 (décret «liquidità») a renforcé le système de garanties publiques sur les nouveaux prêts, avec des innovations importantes dans les opérations du Fonds central de garantie (cf. l'encadré: *L'intervention publique sur le crédit aux entreprises* dans *Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2020) et avec l'attribution à la SACE¹ d'un rôle central dans la mise en œuvre des mesures de soutien à la liquidité en faveur des grandes entreprises (cf. l'encadré: *Les mesures de soutien financier aux entreprises* dans *Bulletin Économique*, 2, 2020). Entre le 25 mars 2020, date de la première réunion du Conseil de gestion du Fonds après l'entrée en vigueur du Décret-loi «cura Italia», et le 31 décembre 2020, le Fonds central de garantie a accepté près de 3.000 demandes d'entreprises établies dans

¹ SACE est une société par actions spécialisée dans le soutien à l'exportation et à l'internationalisation des entreprises italiennes.

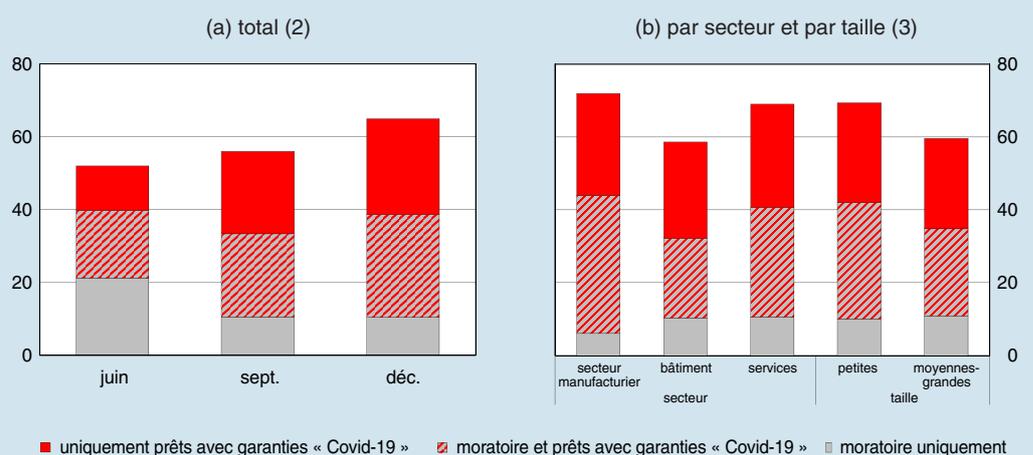
la région, soit un nombre plus de 40 fois supérieur à celui de la même période de l'année précédente. Le montant des financements relatifs à ces demandes s'est élevé à près de 198 millions d'euros, soit plus de 8 fois le montant pour la même période en 2019. La forte augmentation des demandes est reductible aux prêts d'un montant maximal de 25 000 euros (porté ultérieurement à 30 000 euros), assortis d'une garantie de 100 %, qui ont représenté environ 80 % du total des demandes. Leur montant a représenté un quart des financements accordés par le Fonds.

Selon nos calculs, à la fin de 2020, près de 65 % des entreprises valdôtaines enregistrées auprès d'AnaCredit avaient utilisé au moins une forme de soutien à la liquidité (moratoire ou garantie «Covid-19», émise par le Fonds ou la SACE). Le recours aux moratoires s'est largement répandu dès leur introduction: près de 40 % des entreprises en avaient déjà bénéficié à la fin du mois de juin (figure A, panel a). En revanche, l'accès aux nouveaux prêts adossés à des garanties Covid-19 a progressivement augmenté au cours de l'année, et plus de la moitié des entreprises y auront accès d'ici la fin 2020. Les mesures ont été plus répandues parmi les petites entreprises; au niveau sectoriel, outre l'industrie manufacturière, le recours était élevé dans les services (figure A, panel b), notamment dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et des services de voyage et de location, qui ont été parmi les plus durement touchés par la crise sanitaire (cf. le paragraphe: *Les tendances sectorielles*). La part des entreprises qui ont bénéficié des deux mesures était supérieure d'environ 8 points de pourcentage à la moyenne nationale (tab. a2.8). Nos calculs montrent que l'accès des entreprises valdôtaines à ces mesures a été plus intense par rapport au reste du pays, dans le même secteur et la même classe de taille.

En ce qui concerne le montant des prêts, ceux en moratoire constituaient 25,2 % du total des prêts à la fin de 2020 (14,5 en moyenne nationale), avec une incidence plus élevée dans le secteur des services et pour les petites entreprises (tab. a2.9).

Figure A

Entreprises ayant des prêts en souffrance et bénéficiant de garanties «Covid-19» (1)
(pourcentages)



Source: Banca d'Italia, AnaCredit; cf. dans les *Notes méthodologiques aux Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Recours aux moratoires et aux garanties publiques par les entreprises*.

(1) Part des entreprises enregistrées auprès d'AnaCredit ayant utilisé les moratoires et les garanties «Covid-19» sur le total (panel a) et par branche d'activité économique et taille d'entreprise (panel b). Les petites entreprises sont définies comme des sociétés en commandite simple et en nom collectif, des sociétés simples et des sociétés de fait comptant moins de 20 salariés. Les entreprises individuelles sont exclues. – (2) Chiffre rapporté à la fin de chaque mois. – (3) Chiffre rapporté en décembre 2020.

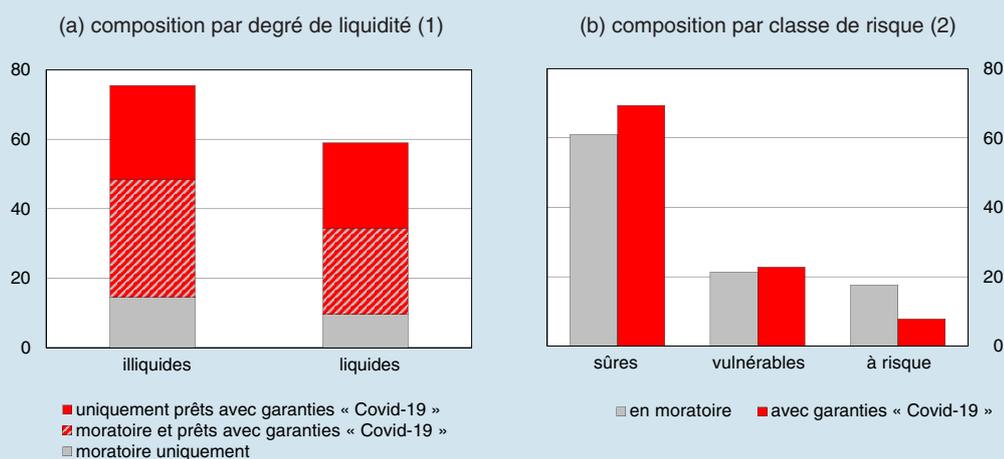
Les prêts avec des garanties «Covid-19» ont représenté environ 28 % du total des nouveaux prêts décaissés au cours des trois derniers trimestres de 2020; À la fin de l'année, leur part du total des prêts avait atteint 16,5 %.

L'utilisation des mesures, en particulier à celle combinant les moratoires et les garanties, a été, selon nos estimations², liée à l'échantillon de sociétés enregistrées par Cerved, plus importante pour les sociétés potentiellement «illiquides», ou celles qui, en raison de la baisse du chiffre d'affaires, ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements financiers sans liquidités supplémentaires (figure B, panel a).

Sur la base des informations relatives à un échantillon d'entreprises pour lesquelles la classification de risque selon Cerved est disponible pour 2019, avant la pandémie, la plus grande part des prêts ayant reçu un soutien (moratoires ou garanties) appartenait aux entreprises classées comme sûres (figure B, panel b), également en relation avec l'impossibilité pour les entreprises ayant une exposition à la dette dépréciée d'accéder aux outils gouvernementaux.

Figure B

Moratoire et prêts avec garanties «Covid-19» par caractéristiques des entreprises
(pourcentages; données en décembre 2020)



Source: Banca d'Italia, AnaCredit et Cerved.

(1) Part des entreprises ayant eu recours aux moratoires et aux prêts avec garanties «Covid-19» sur le nombre total d'entreprises, par degré d'illiquidité potentielle. – (2) Part du total des prêts en moratoire et avec des garanties «Covid-19» à la fin de l'année 2020, par classe de risque. Les entreprises sont classées en fonction du z-score calculé par Cerved sur les données du bilan 2019. Les entreprises «sûres» sont celles dont le z-score est de 1, 2, 3 ou 4, les entreprises «vulnérables» sont celles dont le z-score est de 5 ou 6 et les entreprises «à risque» sont celles dont le z-score est de 7, 8, 9 ou 10.

² Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour les estimations, cf. *Les effets de la pandémie sur les bilans et sur le risque des entreprises dans différents secteurs d'activité économique* dans *Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2021.

En 2020, le nombre de faillites est presque tombé à zéro, en raison à la fois du ralentissement des opérations judiciaires causé par la pandémie et du fait que les demandes de faillite déposées entre le 9 mars et le 30 juin 2020 ont été déclarées irrecevables en vertu du Décret-loi 23/2020 (décret «liquidité»).

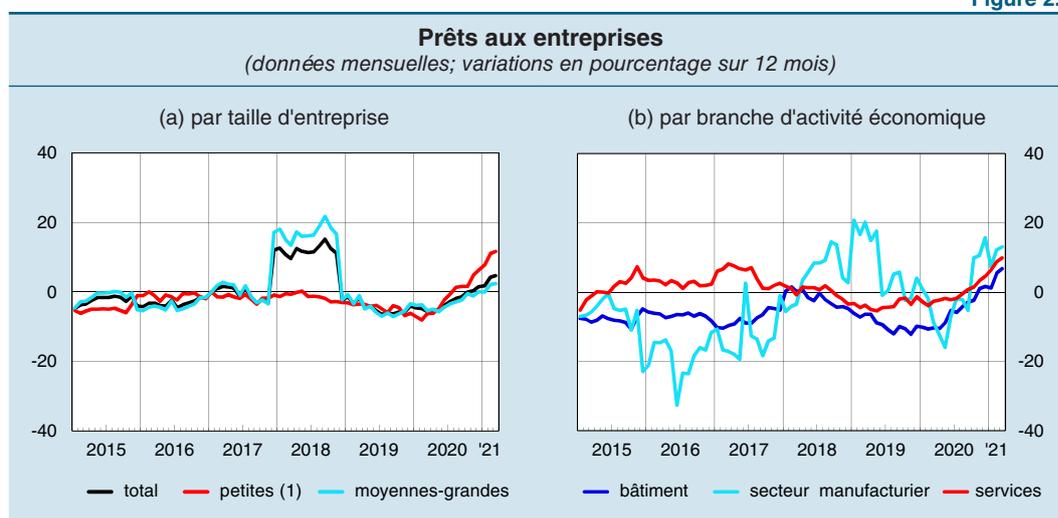
Les prêts aux entreprises

Les prêts bancaires. – Au cours de l'année 2020, la dynamique des prêts bancaires aux entreprises s'est progressivement renforcée, sous l'effet du recours important aux financements garantis par l'État (cf. l'encadré: *Les moratoires et les prêts garantis Covid-19*): en décembre, la croissance était de 1,5 % sur une base annuelle (-4,1 en 2019; tab. a2.7). L'amélioration a été plus intense pour les petites entreprises (fig. 2.6.a et tab. a5.3) et a touché toutes les principales branches de l'activité économique (fig. 2.6.b).

Cette augmentation s'est poursuivie au cours du premier trimestre de cette année.

Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques sur les prêts à court terme était de 4,6 % au quatrième trimestre 2020 (4,1 % à la même période l'année précédente). Le taux annuel effectif global des nouvelles opérations à plus long terme est tombé à 2,0 %, contre 2,5 pour la période correspondante de 2019 (tab. a5.10).

Figure 2.6



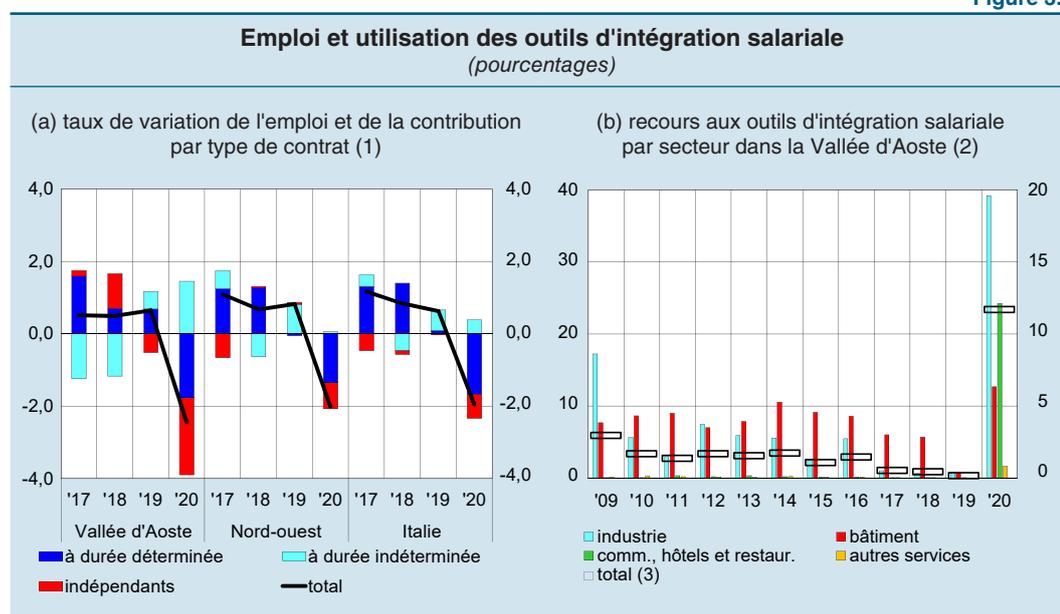
Source: rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Prêts bancaires*. (1) Sociétés en commandite simple et sociétés de personnes, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles comptant moins de 20 employés.

3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

En 2020, les conditions du marché du travail en Vallée d'Aoste ont été affectées par la crise pandémique et se sont fortement détériorées. Le nombre de personnes employées a diminué de 2,4 % (fig. 3.1.a)¹; le nombre total d'heures travaillées a diminué plus fortement, de 12,2 %. Le recul relativement modéré de l'emploi s'explique par le recours massif aux amortisseurs sociaux (fig. 3.1.b), la suspension temporaire des licenciements économiques et les mesures de soutien aux entreprises. Le taux d'emploi a baissé à 67,2 % (tab. a3.1). L'utilisation du télétravail a augmenté, mais elle était beaucoup moins répandue que la moyenne italienne (cf. l'encadré: *Le télétravail en Vallée d'Aoste*).

Figure 3.1



Source: pour le panel (a), traitements des données ISTAT, *Enquête sur les forces de travail*; pour le panel (b), traitements des données INPS et Istat.

(1) La contribution de chaque type de contrat est donnée par le poids de la composante dans l'année précédente multiplié par le pourcentage de changement dans l'année en cours pour le poste en question. La somme des contributions correspond à la variation globale de l'emploi dans la zone considérée. – (2) Dans chaque secteur, on indique l'incidence des travailleurs équivalents, calculée comme le rapport entre le nombre de travailleurs équivalents à temps plein pour lesquels la Cassa Integrazione Guadagni (CIG) ou les Fondi di integrazione salariale (FIS, disponibles à partir de 2017) ont été autorisés et le nombre de personnes employées dans le secteur. – (3) Le total comprend également l'agriculture. Echelle de droite.

La baisse de l'emploi a touché tous les grands secteurs, à l'exception de la construction. Comme dans le reste du pays, la baisse n'a touché que les salariés à durée déterminée et les indépendants. La résilience de l'emploi permanent a été facilitée par les politiques publiques de soutien.

¹ À compter du 1er janvier 2021, la nouvelle *Enquête sur les forces de travail* de l'Istat a été lancée. Elle intègre les indications du Règlement UE 2019/1700 et introduit des changements dans la définition de l'emploi et des principaux agrégats du marché du travail (cf. le site Istat). À l'heure actuelle, l'Istat n'a publié pour l'Italie que la série historique des agrégats reconstruits en mode provisoire. Les données rapportées dans cette publication se réfèrent aux définitions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, afin de disposer de données comparables au niveau régional et italien.

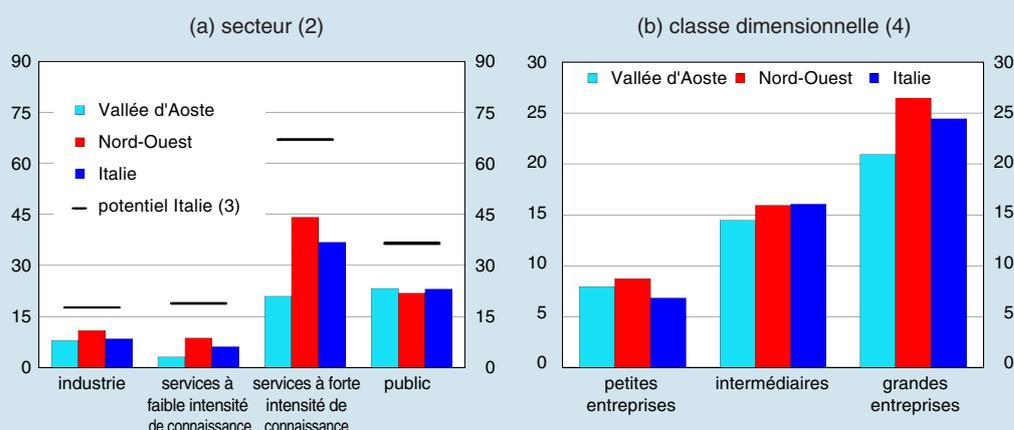
LE TÉLÉTRAVAIL EN VALLÉE D'AOSTE

Jusqu'en 2019, le recours au télétravail (smart working)¹ était très limité, comme dans le reste du pays. Après l'apparition de l'urgence sanitaire, la nécessité de protéger la santé des travailleurs et de poursuivre les activités économiques a entraîné une expansion rapide. Selon l'*Enquête sur les forces de travail* de l'Istat, au cours de la période avril-décembre 2020, la part des salariés du secteur non agricole ayant travaillé au moins partiellement à distance s'élevait en moyenne à 13,2 % (0,9 au cours de la même période en 2019; tab. a3.3). Dans la région, le télétravail a été adopté dans une plus large mesure dans le secteur public (23,2 % des employés; 32,5 si l'on exclut les secteurs liés à la santé), également en raison des dispositions réglementaires visant les travailleurs de l'administration publique² et de l'activation de l'enseignement en distanciel (cf. l'encadré: *L'urgence Covid-19 et le recours à l'enseignement en distanciel* du chapitre 4).

Si l'on considère uniquement le secteur privé, la proportion de travailleurs à distance tombe à 7,6 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale, tant dans l'ensemble (12,1) que dans les principaux secteurs d'activité (figure, panel a.); tab. a3.4). La moindre utilisation du télétravail dans la région reflète la

Figure

Employés en télétravail par caractéristiques des entreprises (1)
(parts en pourcentage)



Source: traitements des données Istat, *Relevé concernant la population économiquement active*. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Télétravail*.

(1) Les données concernent les salariés du secteur non agricole âgés de 15 ans ou plus. Moyenne des 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2020. – (2) La catégorie «industrie» comprend le secteur minier, l'industrie manufacturière, les services publics et la construction. Les «services à forte intensité de connaissances» comprennent: les transports maritimes et aériens, l'information et la communication, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, le recrutement et la dotation en personnel, les activités de surveillance et d'enquête. La catégorie «public» comprend les secteurs de l'administration publique, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Les autres services sont des «services à faible intensité de connaissances». – (3) Valeurs basées sur les données de Basso et al. (2020), indiquent la part des travailleurs en Italie dont les emplois peuvent être exercés à distance sans contact physique avec des collègues ou des clients. Données de la période correspondante en 2019. – (4) L'information sur la classe dimensionnelle disponible dans la source de données font référence au lieu d'emploi. La catégorie «petites entreprises» comprend les entreprises comptant entre 1 et 19 employés; les entreprises «intermédiaires» sont celles qui comptent entre 20 et 49 employés; la catégorie «grandes entreprises» comprend les entreprises comptant au moins 50 employés. Les employés pour lesquels les informations sur la taille de l'entreprise ne sont pas disponibles sont exclus.

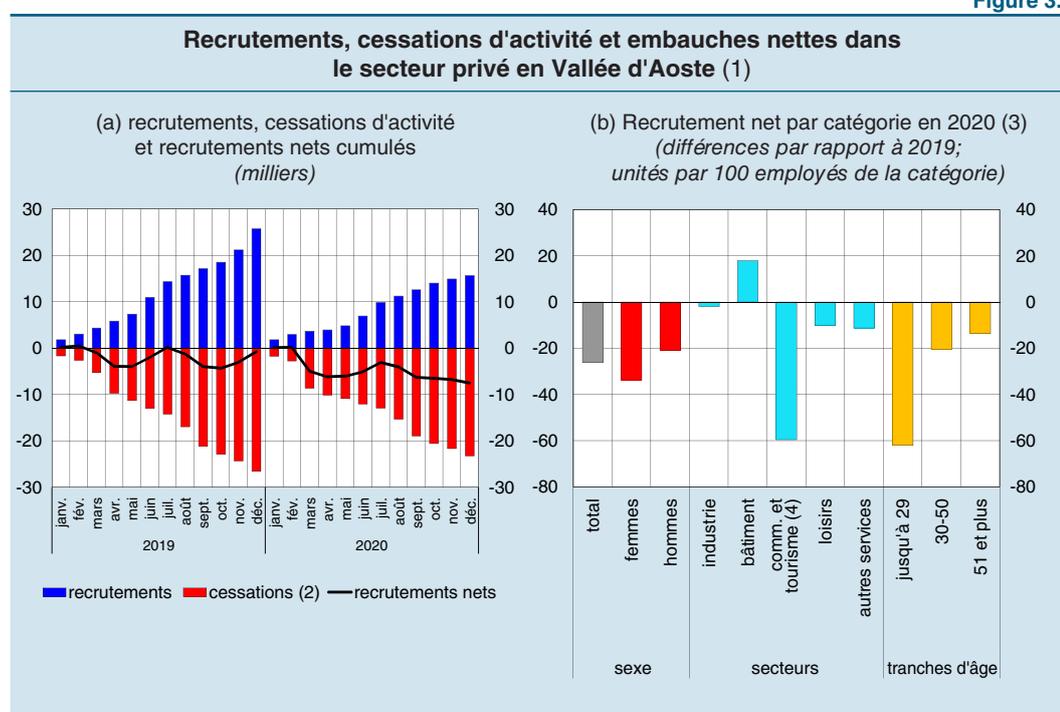
¹ Les termes de télétravail et de travail intelligent sont utilisés indifféremment pour indiquer le travail à distance, c'est-à-dire le travail à domicile ou en dehors du lieu de travail traditionnel.

² Cf. Giuzio W. et Rizzica L. (2021), *Le télétravail en Italie pendant la pandémie: les Administrations publiques*. Banca d'Italia, «Notes Covid-19», 22 janvier 2021.

prédominance des petites entreprises, qui l'ont adopté de manière moins intensive que les grandes entreprises (figure, panel b). Une couverture plus faible du réseau Internet à haut débit peut également y avoir contribué (cf. le paragraphe: *Un indicateur de la numérisation de l'économie régionale* au chapitre 7).

Selon les données administratives de l'Observatoire de l'emploi précaire de l'INPS, le solde entre les contrats de travail subordonnés actifs et résiliés dans le secteur privé non agricole, après s'être fortement détérioré pendant la période de blocage du printemps, s'est amélioré depuis l'été. Il s'est ensuite contracté à nouveau au cours des mois suivants, car la pandémie a repris et la saison touristique d'hiver n'a pas commencé (fig. 3.2.a). Dans l'ensemble, les embauches nettes dans la Vallée d'Aoste en 2020 ont été négatives à raison de 7.511 personnes (-793 en 2019); tab. a3.5), ce qui correspond à 29,3 emplois de moins pour 100 employés. Cette détérioration est imputable à une réduction des recrutements contre une baisse des licenciements.

Figure 3.2



Source: traitements des données INPS, Observatoire de l'emploi précaire, et sur les données Istat, *Enquête sur les forces de travail*.
 (1) L'univers de référence est constitué des postes occupés dans le secteur privé non agricole. Tous les types de contrats sont inclus. Les embauches nettes sont la différence entre les embauches et les licenciements. – (2) Les cessations sont signalées par un signe négatif. – (3) Les données de chaque catégorie sont normalisées par le nombre de salariés en 2019 dans la catégorie concernée. – (4) Le secteur comprend: le commerce de gros et de détail; la réparation de véhicules à moteur et de motos; le transport et le stockage; l'hébergement et les services de restauration.

La perte d'emplois a été plus marquée dans le secteur du commerce et du tourisme (fig. 3.2.b) et pour les relations de travail saisonnières, particulièrement utilisées dans ces activités. En revanche, les contrats à durée indéterminée ont enregistré un solde positif, en grande partie en raison d'une diminution des résiliations liée surtout au la suspension temporaire des licenciements (tab. a3.6), contre une baisse des embauches et une stabilisation des contrats temporaires. Les pertes d'emploi ont été plus intenses pour les femmes et les jeunes, qui étaient davantage employés dans les services et sur des contrats à court terme.

Compte tenu de l'importance pour l'emploi régional des secteurs les plus touchés par la pandémie et de la plus grande prévalence des contrats à durée déterminée, notamment de nature saisonnière, la détérioration des conditions du marché du travail en Vallée d'Aoste a été plus prononcée que la moyenne italienne (cf. *Le marché du travail: données et analyse. Les Communications obligatoires – N° 1 janvier 2021*, Ministère du Travail et des Politiques sociales et Banca d'Italia).

L'offre de travail et les amortisseurs sociaux

En 2020, l'offre de travail a diminué de 3,1 % et le taux d'activité a baissé à 71,4 %. La contraction de ce dernier a été plus prononcée pour les femmes (tab. a3.2), creusant ainsi l'écart entre les sexes: outre la détérioration des perspectives d'emploi dans les secteurs à prédominance féminine, aurait pu affecter également la difficulté accrue de concilier travail et responsabilités familiales (cf. *Le marché du travail: données et analyse. Les Communications obligatoires – N° 2 mars 2021*, Ministère du travail et des politiques sociales et Banca d'Italia).

La dynamique de la main d'œuvre est due à l'augmentation des flux de l'emploi et du chômage vers l'inactivité causés par les restrictions à la mobilité et la détérioration des perspectives d'emploi (cf. le chapitre 8: *Le marché du travail* dans *Rapport annuel* sur l'année 2020). Le taux de chômage a baissé à 5,8 %. En revanche, le nombre de ceux qui ne cherchent pas d'emploi, mais qui seraient prêts à travailler a augmenté (5,8 % de la population active); il était de 4,0 en 2019). La part des jeunes âgés de 15 à 34 ans qui ne font pas d'études, ne travaillent pas et ne sont pas en formation (NEET, *Not in education, nor in employment or training*) a encore augmenté, passant de 16,1 à 17,9 %.

Les mesures gouvernementales ont considérablement élargi les possibilités de recours aux filets de sécurité sociale, contribuant ainsi à contenir les effets de la pandémie sur l'emploi: la Cassa integrazione guadagni (CIG) et les Fondi di integrazione salariale (FIS) ont atteint plus de 8,3 millions d'heures autorisées en 2020 (tab. a3.7), soit environ 68 fois celles de l'année précédente et l'équivalent, si on l'exprime en termes de travailleurs à temps plein, de près de 12 % des salariés de la région (fig. 3.1.b). Dans une comparaison historique, l'utilisation des amortisseurs a été sans précédent, touchant également des secteurs traditionnellement non couverts par de tels outils. Cette utilisation est restée élevée également au cours des quatre premiers mois de 2021 (pour un total d'environ 2,5 millions d'heures autorisées de CIG et de FIS), à des niveaux supérieurs à ceux des quatre derniers mois de l'année précédente.

Les demandes d'allocations de chômage (nouvelle assurance sociale pour l'emploi, NASpI) ont augmenté de 1,4 % en 2020; l'augmentation s'est concentrée sur le premier trimestre de l'année.

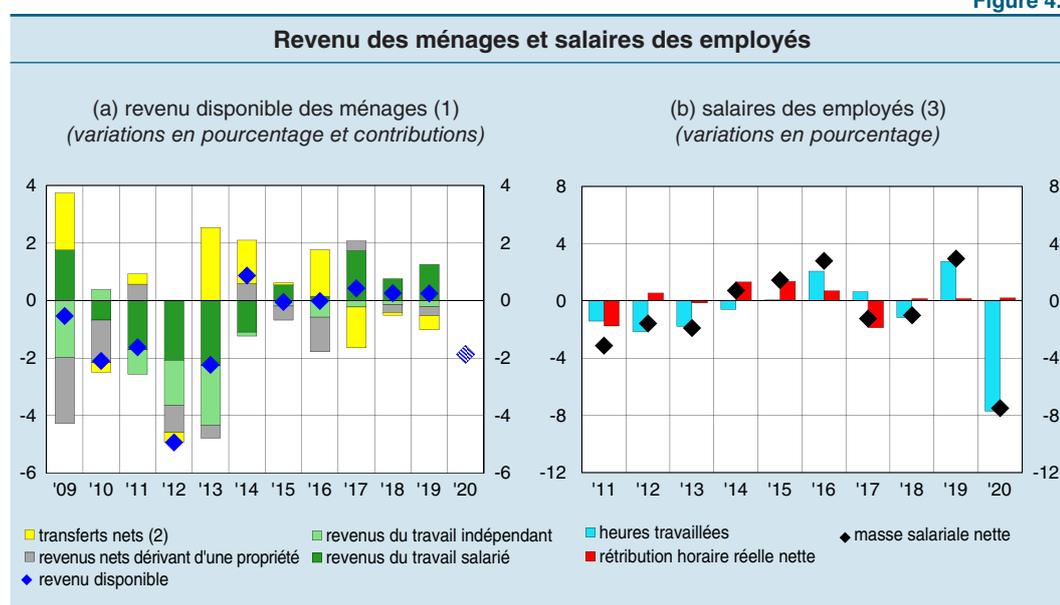
Au cours de l'année 2020, des allocations spécifiques de soutien au revenu ont été accordées à certaines catégories de travailleurs, particulièrement exposées aux effets économiques de la pandémie, mais non couvertes par les outils existants (cf. le chapitre 8: *Le marché du travail* dans *Rapport annuel* sur l'année 2020). Selon les données de l'INPS, dans la Vallée d'Aoste, les travailleurs indépendants qui ont reçu ces allocations représentaient environ 70 % du nombre total de bénéficiaires et ils étaient 8.411.

4. LES MÉNAGES

Le revenu et la consommation des ménages

Le revenu et sa distribution. – La crise économique déclenchée par la pandémie a eu un impact considérable sur les revenus des ménages. Dans la Vallée d'Aoste, ces derniers ont diminué de 1,9 % en prix constants (fig. 4.1.a), selon nos calculs basés sur les estimations de Prometeia, soit moins fortement que la moyenne italienne (-2,7 %). Cette contraction, nettement inférieure à celle du PIB (voir chapitre 1), a été atténuée par les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les ménages. En 2019 (dernière année de disponibilité des données ISTAT), le revenu disponible par habitant était de 21 593 € (tab. a4.1), soit environ 13 % de plus que la moyenne italienne.

Figure 4.1



Source: pour le panel (a), traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*, et Prometeia (pour l'année 2020); pour le panel (b), Istat, *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 les rubriques *Revenu et consommation des ménages* et *Salaires et heures travaillées des salariés*.

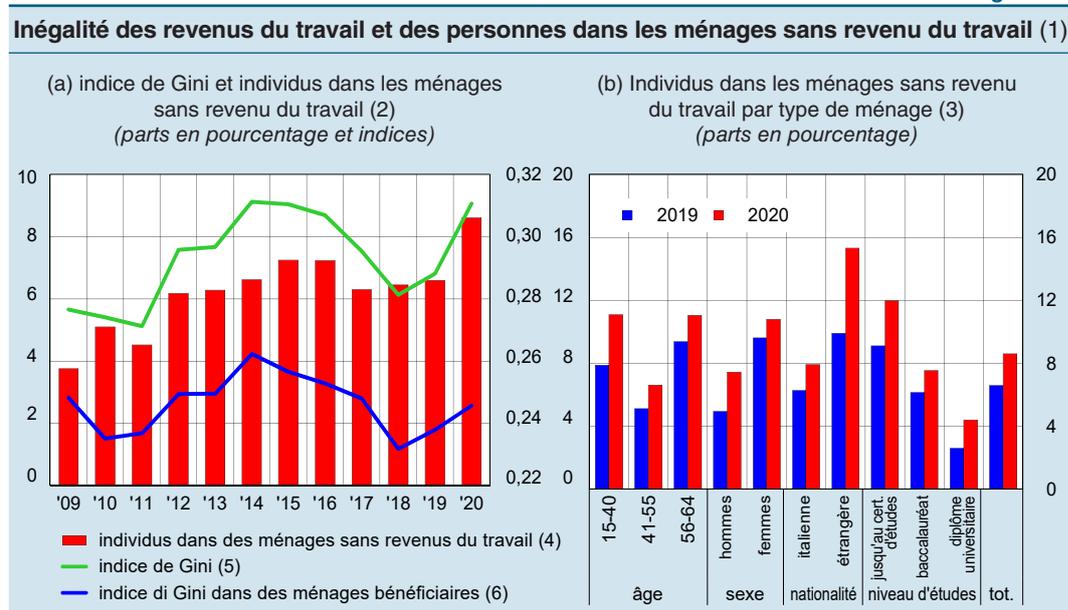
(1) Revenu disponible des ménages consommateurs résidant dans la région avant amortissements; les variations en prix constants. Les données pour 2020, selon Prometeia, se réfèrent au total des ménages consommateurs et producteurs. – (2) Les transferts nets correspondent aux prestations sociales et à d'autres transferts aux ménages nets des cotisations sociales et des impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine. – (3) Variations en prix constants.

La baisse des revenus s'explique principalement par la tendance très négative des salaires nets totaux des employés qui, selon l'*Enquête sur les forces de travail* de l'Istat, ont diminué de 7,5 % en prix constants en raison de la forte réduction du nombre d'heures travaillées (fig. 4.1.b; cf. le paragraphe: *L'emploi* au chapitre 3). En revanche, la dynamique défavorable des revenus a été atténuée par les mesures publiques d'aide aux travailleurs et aux ménages, qui ont conduit à une forte augmentation des transferts nets vers ces derniers (cf. *Bulletin économique*, 2, 2021).

La crise sanitaire a également entraîné une augmentation des inégalités. D'après nos traitements des données de l'*Enquête sur les forces de travail* se référant au revenu

du travail des ménages actifs¹, en 2020, l'inégalité du revenu du travail équivalent des ménages, mesurée par l'indice de Gini, a atteint des niveaux similaires à ceux touchés au lendemain de la crise de la dette souveraine (fig. 4.2.a).

Figure 4.2



Source: traitement des données Istat, *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Inégalité des revenus du travail et risque de perte d'emploi*.

(1) Calculs se rapportant aux individus dans les ménages actifs. – (2) L'indice de Gini varie entre 0, dans le cas d'une égalité maximale, et 1 dans le cas contraire; il peut être décomposé comme la somme de la part des individus dans les ménages sans revenu du travail et de l'indice de Gini calculé parmi les individus dans les ménages ayant un revenu du travail (ménages bénéficiaires), multiplié par la part correspondante. Le revenu est exprimé en termes équivalents. – (3) Les ménages sont classés selon les caractéristiques de la personne de référence. – (4) Part des personnes dans les ménages sans revenu du travail. – (5) Échelle de droite. – (6) Indice de Gini calculé parmi les personnes vivant uniquement dans des ménages percevant un revenu du travail. Échelle de droite.

La croissance de l'inégalité entre les individus des ménages percevant un revenu du travail et l'augmentation de l'incidence des individus des ménages sans revenu du travail ont contribué à cette évolution (tab. a4.2). Cette dernière a connu une croissance plus forte au sein des ménages dont la personne de référence est étrangère, jeune ou à faible niveau d'éducation (figure 4.2.b), qui présentaient déjà des valeurs supérieures à la moyenne en 2019 (tab. a4.3). En 2020, la part des enfants vivant dans des ménages sans revenu du travail a également augmenté de 2,7 points de pourcentage, pour atteindre 7,7 % (12,2 en Italie).

L'augmentation de l'inégalité des revenus du travail a été considérablement atténuée par l'expansion des mesures de subventions salariales pour les salariés et par les prestations versées aux indépendants et aux autres catégories de travailleurs moins couvertes par les outils ordinaires (cf. le paragraphe: *L'offre de travail et les filets de protection sociale* au chapitre 3). Ces mesures étaient relativement plus importantes pour les ménages à faibles revenus².

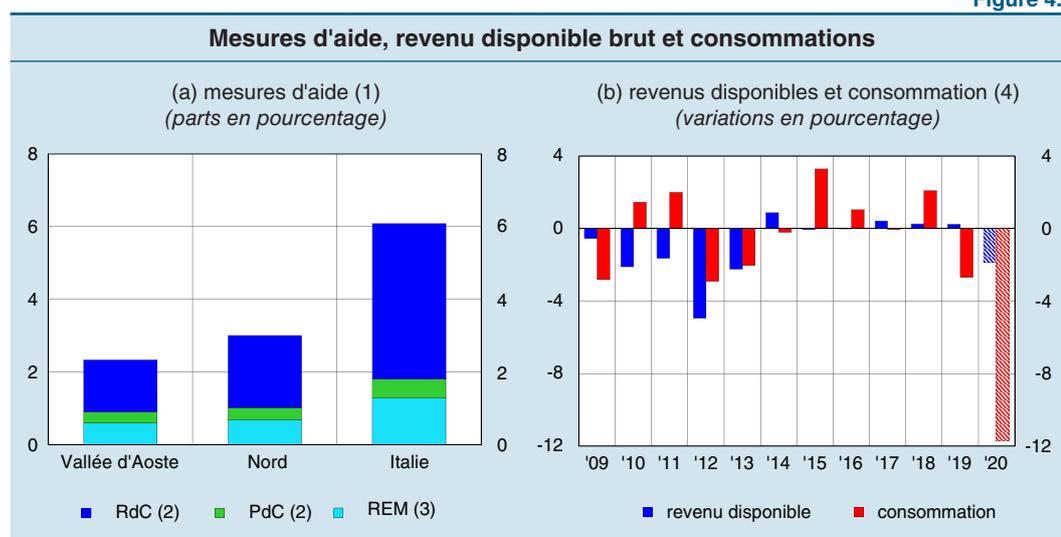
¹ Les ménages actifs sont ceux dans lesquels il n'y a pas de retraités et la personne de référence est en âge de travailler (15-64 ans). Environ deux tiers des habitants dans la Vallée d'Aoste et presque tous les mineurs vivent dans ces ménages.

² Cf. F. Carta et M. De Philippis, *L'impact de la crise de Covid-19 sur l'inégalité des revenus du travail en Italie*, dans Banca d'Italia, *Questioni di economia e finanza*, 606, 2021.

La pauvreté et les mesures d'aide aux ménages. – Fin 2020, le Reddito di Cittadinanza (RdC, revenu de base) et la Pensione di cittadinanza (PdC, retraite de base) étaient perçus par un peu plus de 1.000 ménages, soit près de 2 % des personnes résidant dans la région (respectivement 2,3 et 4,8 %, dans le Nord et dans la moyenne nationale). Le montant mensuel moyen était d'environ 390 euros (450 pour le RdC et 190 pour la PdC).

Afin de fournir une aide immédiate aux ménages gravement touchés par les effets économiques de la pandémie, le programme du Reddito di emergenza (REM, revenu d'urgence) a été lancé en mai 2020. Il s'agit d'une mesure temporaire similaire au RdC, mais avec des critères d'accès moins restrictifs³. La région comptait 365 ménages bénéficiant du Décret-loi n° 34/2020 (décret «rilancio»); le nombre est resté sensiblement stable suite aux mesures prévues par le Décret-loi n° 104/2020 (décret «agosto») et le Décret-loi 137/2020 (décret «ristori»). On estime que les ménages ayant bénéficié du RdC, de la PdC ou du REM en décembre 2020 représentaient un peu plus de 2 % des résidents (3,0 % dans le Nord et 6,1 % en Italie; fig.4.3.a). Environ 1,3 million d'euros ont également été alloués aux ménages valdôtains en 2020 dans le cadre du Fondo per la solidarietà alimentare, une mesure d'urgence mise en place au niveau national pour apporter une aide directe aux ménages en difficulté⁴.

Figure 4.3



Source : pour le panel (a), traitements des données de l'Istat, *Enquête sur les dépenses des ménages*, et INPS, Observatoire sur le Reddito di cittadinanza e di Emergenza; pour le panel (b), *Comptes économiques territoriaux*, et Prometeia (pour l'année 2020). Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 les rubriques *Mesures d'aide aux ménages* et *Revenu et consommation des ménages*.

(1) Parts sur le total des ménages résidents. – (2) Chiffres se rapportant à la fin de l'année 2020. – (3) Estimation des ménages bénéficiaires du REM à la fin de 2020. – (4) Revenu disponible des ménages consommateurs résidant dans la région, brut des amortissements et de la consommation dans la région, net des dépenses des touristes internationaux. Valeurs à prix constants, déflatées par le déflateur de la consommation dans la région. Les données sur le revenu pour 2020 portent sur l'ensemble des ménages de consommateurs et de producteurs.

Dans l'intérêt des ménages avec des enfants et en raison de la suspension des activités d'enseignement en présentiel (cf. l'encadré: *L'urgence Covid-19 et le*

³ Cf. *L'économie des régions italiennes. Tendances récentes et aspects structurels*, Banca d'Italia, Economie regionali, 22, 2020.

⁴ La mesure, établie par l'Arrêté du Chef du Département de la Protection Civile 658/2020 et confirmée par le Décret-loi n° 154/2020 (décret «ristori ter»), prévoit des aides pour un total d'environ 800 millions d'euros au niveau national. Les fonds ont été répartis entre les municipalités en fonction de leur population et de leur revenu par habitant de la commune.

recours à l'enseignement en distanciel), le Décret-loi n° 18/2020 (décret «cura Italia») a reconnu la possibilité de bénéficier d'un congé parental spécifique Covid-19 ou d'une prime pour les services de *baby-sitting*. Le Décret «rilancio» prévoyait, comme autre alternative, une prime à l'inscription dans les centres d'été et les services d'éducation scolaire. Selon les données de l'INPS, le nombre de ménages ayant demandé un congé parental dans la Vallée d'Aoste était d'un peu moins de 1000⁵ et ils ont bénéficié d'une moyenne de 17 jours de congé. Au lieu de cela, environ 2 300 demandes de primes ont été reçues, dont un peu plus d'un sixième concernait le personnel chargé de la santé et de la sécurité, pour lequel la prime était plus élevée⁶.

L'URGENCE COVID-19 ET LE RECOURS À L'ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL

Afin de contenir la propagation de l'infection, l'enseignement en distanciel (Didattica a Distanza - DAD) a été largement utilisé dans toutes les régions italiennes. Depuis le début du mois de mars 2020 jusqu'à la fin de la dernière année scolaire, l'enseignement en présentiel a été totalement suspendu dans tout le pays pour toutes les écoles. Dans la Vallée d'Aoste, la suspension a affecté environ 37 % du nombre total de jours de classe du calendrier scolaire régional 2019-20.

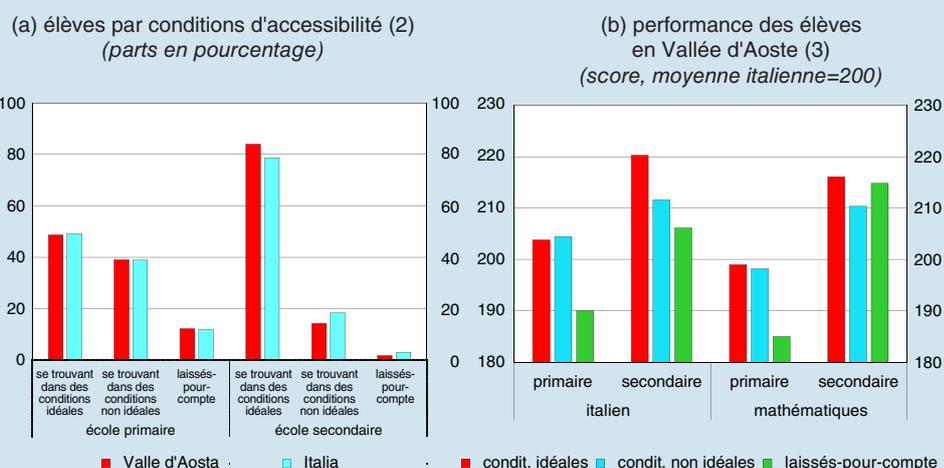
Au cours de l'année scolaire 2020-21, l'utilisation de l'enseignement en distanciel était toutefois plus hétérogène entre les niveaux scolaires et les territoires. Dans la région, de fin octobre 2020 au 30 avril de cette année (dernière date disponible), la suspension de l'enseignement en présentiel a principalement touché les lycées, où la fréquentation des cours entièrement en présence a été d'environ un cinquième du nombre total de jours prévus, tandis que 35 % se sont déroulés entièrement en distanciel. À l'école primaire, les cours se déroulent régulièrement en présentiel.

Sur la base des données fournies par l'Institut national pour l'évaluation du système éducatif de l'éducation et de la formation (Invalsi), se référant à l'année scolaire 2018-19, les conditions idéales pour accéder à l'enseignement numérique n'étaient présentes que pour un peu moins de la moitié des élèves de la cinquième année de l'école primaire en Vallée d'Aoste, tandis que 12,3 % en étaient exclus (figure, panel a). En deuxième année de l'enseignement secondaire, le pourcentage d'élèves se trouvant dans des conditions idéales était de 84,0 %. Ces valeurs étaient proches de la moyenne nationale. Les élèves de la Vallée d'Aoste ne bénéficiant pas de conditions d'accès optimales présentaient déjà des compétences inférieures avant la pandémie, en particulier dans les écoles secondaires (figure, panel b). Sans un soutien adéquat, le recours à l'enseignement en distanciel pourrait donc creuser les écarts d'apprentissage.

⁵ Ce chiffre exclut les fonctionnaires qui, bien que faisant partie des bénéficiaires potentiels, n'ont pas demandé le congé Covid-19 à l'INPS, mais à leur Administration.

⁶ Le montant de la prime était de 1200 euros maximum, limite portée à 2000 euros pour les travailleurs de ces catégories. Cf. INPS, *Rapport annuel*, 2020.

Conditions d'accès à l'enseignement numérique et performances des élèves en Vallée d'Aoste avant la pandémie (1)



Source: Institut national pour l'évaluation du système éducatif de l'éducation et de la formation (Invalsi). Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Urgence Covid-19 et recours à l'enseignement en distanciel*.

(1) Traitements des données se référant à la population des élèves de la cinquième année de l'école primaire (grade 5) et de la deuxième année de l'école secondaire (grade 10). Année scolaire 2018-19. – (2) Les élèves se trouvant dans des conditions idéales sont ceux qui disposent d'une connexion Internet, d'un ordinateur et d'un endroit calme pour étudier; les élèves se trouvant dans des conditions non idéales sont ceux qui disposent au moins d'une connexion internet, mais qui n'ont pas d'ordinateur et d'endroit calme pour étudier (ils peuvent se trouver dans l'une ou l'autre condition en plus de l'internet, mais pas les deux à la fois); les laissés-pour-compte sont ceux qui ne disposent aucune connexion internet. – (3) Les résultats du test sont sur l'échelle de Rasch avec une moyenne italienne de 200.

La consommation. – La crise sanitaire a également eu un impact important sur la consommation des ménages, qui a baissé l'an dernier, selon les estimations de Prometeia, de 11,7 % en prix constants (fig. 4.3.b), soit autant que la moyenne nationale. La baisse des disponibilités économiques des ménages, les mesures d'endiguement de la pandémie, les craintes de contagion et l'incertitude accrue y ont contribué. La contraction de la consommation a également touché tous les biens durables, malgré une hausse des produits informatiques. Les immatriculations de voitures par des particuliers ont diminué de 9,5 % (tab. a4.4): la baisse très intense entre mars et mai a été suivie d'une reprise, qui s'est poursuivie dans les premiers mois de cette année. Selon les estimations de Confcommercio, la consommation des ménages en 2021 dans son ensemble ne devrait que partiellement récupérer la baisse enregistrée en 2020.

La tendance de la consommation était plus détériorée que celle des revenus: cela s'est traduit par une augmentation de la propension des ménages à épargner et des liquidités détenues dans les dépôts bancaires (cf. l'encadré: *La liquidité financière des ménages et la crise Covid-19*).

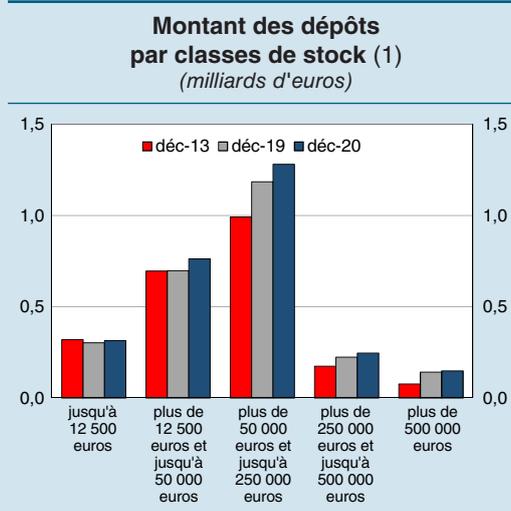
La richesse des ménages

Selon nos estimations, la richesse nette des ménages valdôtains en 2019 (dernière année de disponibilité des données) s'élevait à près de 31 milliards d'euros

L'écllosion de la pandémie de Covid-19 a entraîné une augmentation de l'épargne des ménages, ce qui reflète à la fois les restrictions sur l'achat de biens et de services pour la fermeture d'activités non essentielles et par crainte de contagion et de précaution (cf. *Bulletin Économique*, 2, 2021, Banca d'Italia).

La croissance de l'épargne s'est accompagnée de la croissance des liquidités détenues dans des outils à faible risque tels que les dépôts bancaires et l'épargne postale («dépôts»; cf. le paragraphe: *La collecte* au chapitre 5). L'augmentation des dépôts a été généralisée dans les différentes catégories de dépôts¹, bien qu'elle ait été moins prononcée pour les petits dépôts (figure; tab. a4.7).

Figure



Source: élaborations sur les rapports de supervision, *Enquête sur les bilans des ménages italiens* et données Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Liquidité financière des ménages et la crise Covid-19*.

(1) Comprend les dépôts bancaires et l'épargne postale. L'unité de déclaration statistique pour l'inclusion dans une classe de dépôts est le ratio banque/déposant.

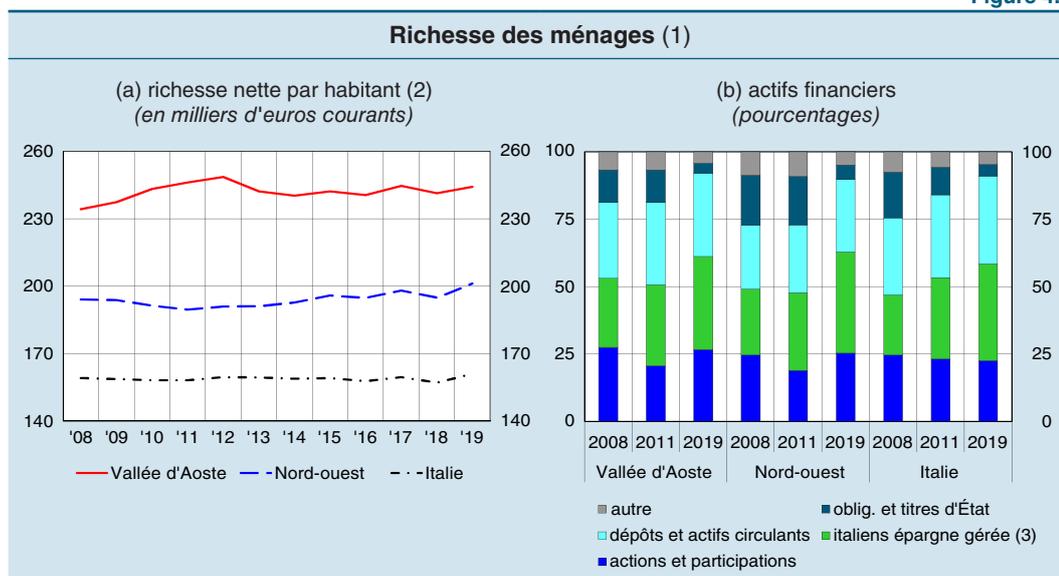
¹ Les dépôts sont restitués sur la base du montant total détenu par chaque client dans l'une des cinq classes de dépôt envisagées: jusqu'à 12 500 euros; plus de 12 500 euros et jusqu'à 50 000 euros; plus de 50.000 euros et jusqu'à 250.000 euros; plus de 250.000 euros et jusqu'à 500 000 euros; plus de 500.000 euros.

(tab. a4.5), soit 11,1 fois le revenu disponible. En termes par habitant, elle s'élevait à environ 244 000 euros, une valeur bien supérieure à la fois à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest (fig. 4.4.a et tab. a4.6).

Comme dans les zones de comparaison, la richesse nette s'est redressée en 2019, tant en montant total qu'en niveau par habitant, reflétant l'augmentation de la valeur des actifs financiers, tandis que la composante réelle a modérément diminué.

Par rapport aux deux crises précédentes de 2008 et 2011, les portefeuilles financiers des ménages valdôtains à la fin de 2019 étaient mieux structurés pour faire face à une nouvelle phase de contraction économique: la part investie en actions, en titres d'État et en obligations avait été sensiblement réduite au profit d'actifs financiers plus liquides (dépôts bancaires et postaux) ou plus diversifiés (fonds communs de placement et réserves d'assurance et de pension; fig. 4.4.b). La préférence pour la liquidité s'est intensifiée en 2020, en lien avec la crise de la pandémie (cf. le paragraphe: *La collecte* au chapitre 5); la faible proportion de titres de créance et la diversification du portefeuille ont permis d'atténuer l'impact négatif de la chute des cours enregistrée notamment à la fin du premier trimestre 2020.

Figure 4.4

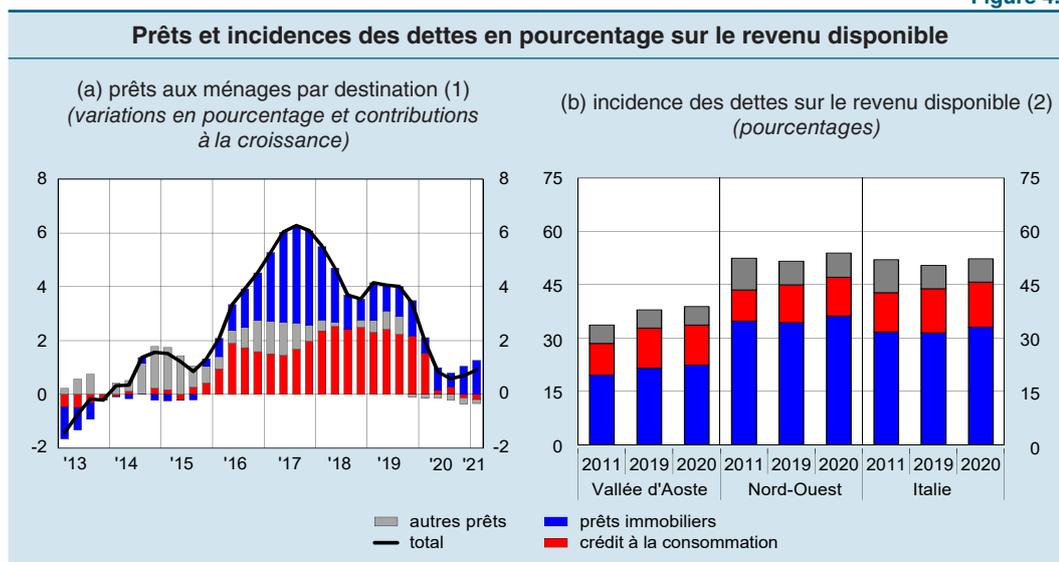


Source: traitement des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Richesse des ménages*.
 (1) Les données 2018-19 pour les activités réelles sont estimées sur la base des données nationales d'Eurostat. – (2) Données se rapportant à la population résidente au début de chaque année. – (3) L'épargne gérée comprend les parts de fonds communs et les réserves d'assurance et de prévoyance.

L'endettement des ménages

Suite à la crise de la pandémie, la dynamique du crédit aux ménages s'est brusquement affaiblie, tant dans la composante hypothécaire que, surtout, dans le crédit à la consommation (fig. 4.5.a). Au second semestre 2020, l'évolution des crédits

Figure 4.5



Source: pour le panel (a), rapports de supervision; pour le panel (b), rapports de surveillance, traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*, et Prometeia.

(1) Données en fin de période. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes de la dette des ménages. – (2) Le revenu disponible des ménages consommateurs est considéré avant les amortissements. Les revenus pour la région et la macrozone pour 2020 sont estimés à partir des données de Prometeia.

immobiliers s'est renforcée, en lien avec la reprise des transactions sur le marché du logement (cf. l'encadré: *Le marché de l'immobilier* au chapitre 2), tandis que le crédit à la consommation s'est légèrement contracté. En décembre, le taux de croissance sur 12 mois du total des prêts s'est établi à 0,7 %, soit environ un cinquième du taux de la fin de 2019 (tab. a4.8).

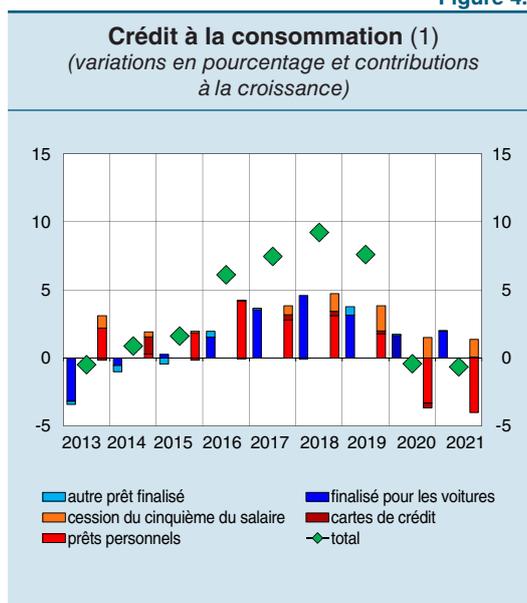
L'évolution des financements des ménages a été soutenue par des moratoires légaux et privés, qui ont réduit les remboursements. Selon une estimation basée sur les éléments du Bureau central des risques financiers (CRIF), environ 14 % de la dette des ménages (plus de 8 % des contrats en cours) a bénéficié des mesures de moratoire entre mars 2020 et février 2021.

Malgré le ralentissement marqué de l'octroi de crédits, le ratio de la dette des ménages par rapport à leurs revenus a légèrement augmenté, en raison de la baisse de ces derniers (cf. le paragraphe: *Le revenu et la consommation des ménages*); toutefois, le ratio reste très inférieur à la moyenne nationale (fig. 4.5.b), qui est elle-même faible en comparaison internationale (cf. *Bulletin économique*, 2, 2021).

Le crédit à la consommation. – Après quatre années d'expansion très robuste, le crédit à la consommation a légèrement reculé, affecté par la dynamique défavorable de la consommation (cf. le paragraphe: *Le revenu et la consommation des ménages*). La baisse est imputable aux prêts sans affectation (-3,1 %), notamment ceux liés à l'utilisation de cartes de crédit renouvelables et de prêts personnels (tab. a4.9). D'autre part, la dynamique a été soutenue par les financements destinés à l'achat de matériel de transport qui, après un ralentissement important en première partie d'année, se sont à nouveau intensifiés, en raison également des mesures d'encouragement au remplacement des voitures (6,2 % en décembre 2020; fig. 4.6). Parmi les prêts non affectés, les prêts qui prévoient la cession d'un cinquième du salaire ont également continué de progresser, mais à un rythme plus modéré qu'en 2019.

D'après les informations fournies par l'échantillon de banques participant à l'enquête sur les taux d'intérêt harmonisés, les taux moyens sur les nouveaux prêts à la consommation au quatrième trimestre 2020 étaient légèrement inférieurs à ceux de la période correspondante de 2019 (respectivement 6,4 et 6,6 %).

Figure 4.6

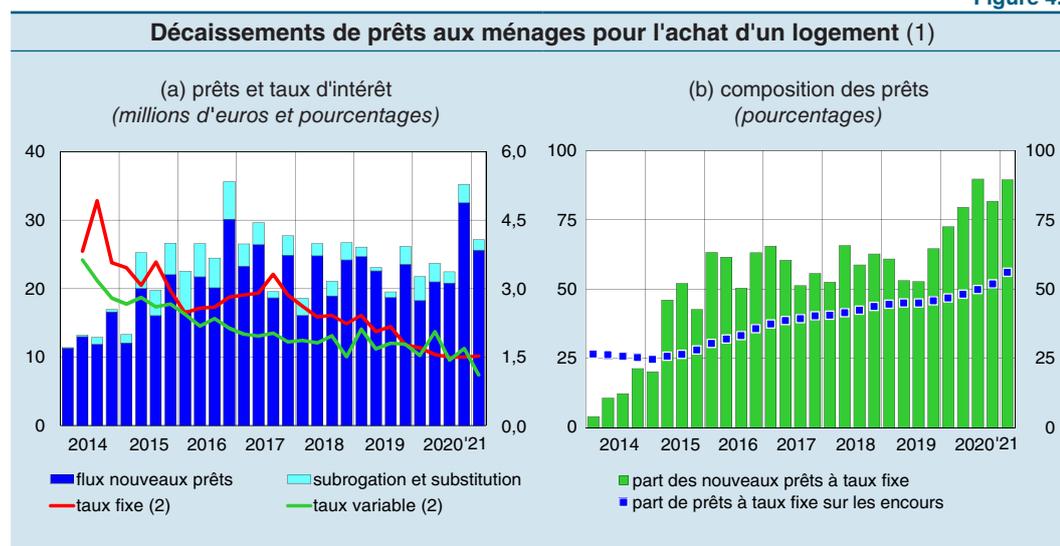


Source: rapports de surveillance; Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Crédit à la consommation*.

(1) Données de fin d'année. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes du crédit à la consommation. Les histogrammes bleus montrent la contribution à l'évolution du crédit à la consommation des prêts accordés à des fins spécifiques (achat de voiture, autres achats); les histogrammes orange indiquent la contribution des prêts destinés à la consommation sans but précis (prêts personnels, prêts du cinquième du salaire, cartes de crédit). Les chiffres pour 2021 se réfèrent à la fin du mois de mars et sont provisoires.

Les prêts immobiliers. – En 2020, la croissance de l'encours des prêts pour l'achat de logements, qui représentait plus de 57 % de l'endettement des ménages, s'est ralentie (tab. a4.8), reflétant le fort ralentissement observé au premier semestre de l'année. Les nouveaux décaissements, qui s'élèvent à environ 93 millions d'euros nets de subrogations et de remplacements, ont augmenté de 3,3 % (6,6 en 2019), grâce à l'évolution positive du quatrième trimestre (fig. 4.7.a).

Figure 4.7



Source: rapports de surveillance et *Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs*.

(1) Les données concernent l'achat neuf ou la rénovation du logement des ménages consommateurs, se réfèrent à la localisation de l'investissement (logement) et sont nettes des transactions subventionnées effectuées au cours de la période. – (2) Échelle de droite.

La nouvelle baisse des taux d'intérêt (tab. a5.10) a encouragé une augmentation des opérations de subrogation, de remplacement ou de renégociation des prêts hypothécaires existants, qui ont représenté 10,3 % du total des décaissements en 2020 (près de 5 points de pourcentage de plus qu'en 2019). Le faible écart entre le taux fixe et variable (soit -0,1 point de pourcentage dans la moyenne de l'année) a favorisé le recours accru des ménages aux contrats à taux fixe, qui ont représenté la quasi-totalité des nouveaux contrats. Grâce à la recomposition du stock de prêts hypothécaires en faveur des prêts à taux fixe (de 25,3 % en 2014 à 51,8 % en 2020; fig. 4.7.b) les ménages étaient moins exposés au risque de hausse des taux d'intérêt.

Le flux de nouveaux prêts hypothécaires en 2020 est resté concentré dans la classe de montants de 90-200 000 euros (plus des deux tiers du total). Cependant, la part des versements dans la tranche la plus élevée (plus de 200 000 euros) a augmenté, au détriment de ceux de la tranche la plus basse (tableau a4.10). La part des prêts accordés aux clients âgés de plus de 44 ans a augmenté, tandis que la part accordée aux clients plus jeunes a encore diminué.

Selon les informations de l'Enquête régionale sur le crédit bancaire (*Regional Bank Lending Survey*, RBLs) en 2020 le rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien immobilier fourni en garantie (loan-to-value) est resté quasiment stable à 67 %.

5. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

La structure

Fin 2020, la Vallée d'Aoste comptait 15 banques ayant au moins une agence, comme en 2019; le nombre de sociétés financières enregistrées dans le «Registre unique» en vertu de l'article 106 du TUB ayant leur siège dans la région ainsi que le nombre de fiducies sont également restés inchangés (respectivement 4 et 2; tab. a5.1).

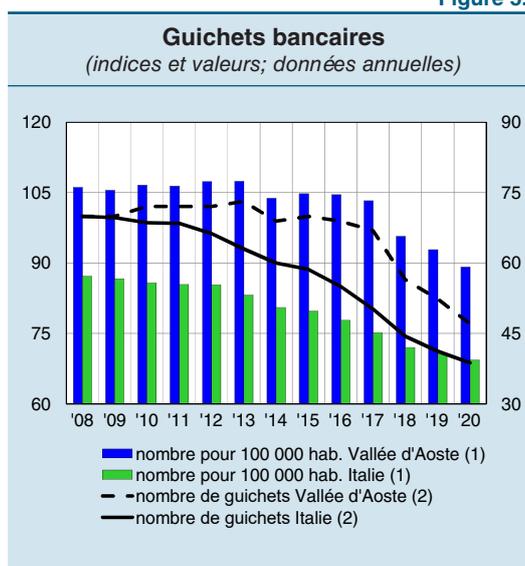
L'urgence sanitaire a donné un nouvel élan au processus de réorganisation du réseau territorial et à la croissance du rôle des canaux numériques (cf. le paragraphe: *La numérisation des services financiers* du chapitre 7). Le nombre de guichets bancaires a diminué de 5 en 2020 (tab. a5.2), ce qui porte la baisse cumulée depuis 2013 à 25 (-25,3 %; fig. 5.1). Toutefois, la région continue de se caractériser par un nombre de guichets par habitant plus élevé que la moyenne nationale.

En réponse à l'urgence de la pandémie, les modalités d'offres des services bancaires ont changé. Selon les informations tirées de la RBL, au cours de l'année 2020, la quasi-totalité des banques opérant dans la Vallée d'Aoste a modifié ses heures et/ou jours d'ouverture, faisant largement usage de la possibilité d'accès du public exclusivement sur rendez-vous. Dans le même temps, la diffusion du télétravail au sein du personnel bancaire a considérablement augmenté: en 2020, près d'un cinquième des employés du réseau territorial a eu recours à cette méthode de travail, contre des valeurs négligeables en 2019. Les banques s'attendent à ce que l'utilisation du télétravail se poursuive cette année, mais dans une moindre mesure.

Les financements et la qualité du crédit

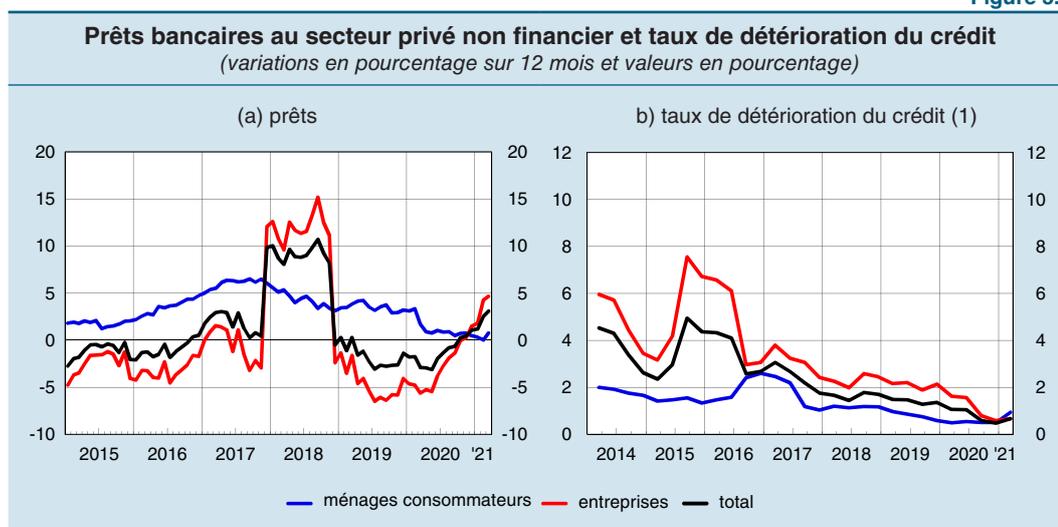
Les prêts bancaires. – En 2020, les prêts bancaires au secteur privé non financier ont renoué avec la croissance (fig. 5.2.a et tab. a5.3). Cette évolution est imputable à la reprise des financements aux entreprises (cf. le paragraphe: *Les prêts aux entreprises* du chapitre 2); ceux destinés aux ménages ont continué d'augmenter, bien qu'à un rythme plus lent que l'année précédente (cf. le paragraphe: *L'endettement des ménages* du chapitre 4). Ces tendances ont été fortement influencées par les mesures de soutien du Gouvernement et des Autorités de surveillance, ainsi que par l'orientation expansionniste de la politique monétaire. En présence de conditions d'offre favorables, les tendances étaient principalement motivées par des facteurs de demande.

Figure 5.1



Source: Base de données des intermédiaires et Istat.
(1) Échelle de droite. – (2) Indices 2008=100.

Figure 5.2



Source: pour le panel (a), rapports de surveillance; pour le panel (b), Centrale des risques. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux sur l'année 2020* la rubrique *Prêts bancaires et Qualité du crédit*.

(1) Flux de nouveaux prêts dépréciés rectifiés par rapport aux encours de crédit non dépréciés rectifiés à la fin de la période précédente. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant dans le trimestre de référence.

Les tendances qui ont émergé en 2020 se sont poursuivies au premier trimestre de cette année: en mars, les financements ont augmenté de 3,1 % sur douze mois (4,7 % pour les prêts aux entreprises et 0,8 % pour les prêts aux ménages).

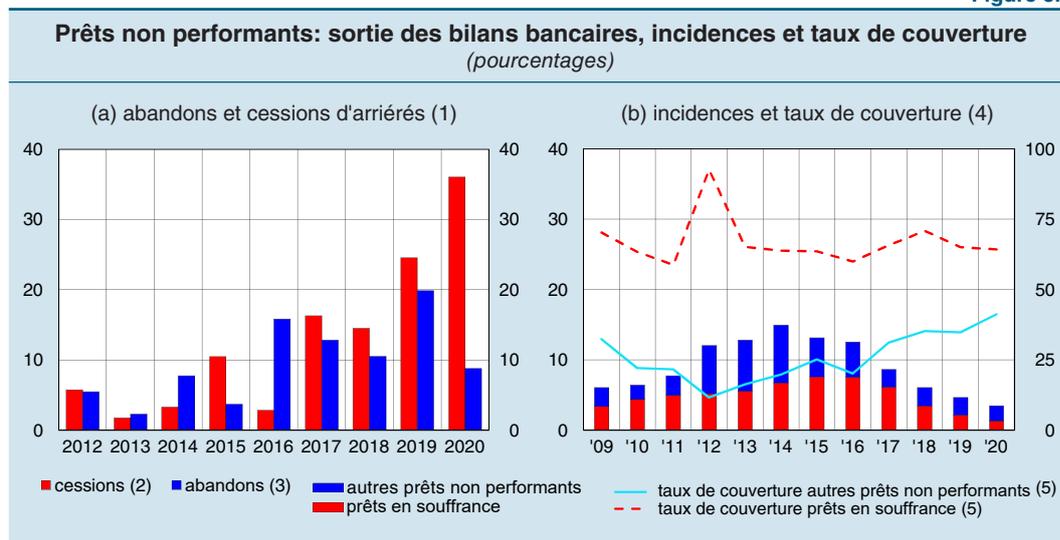
La qualité du crédit. – En 2020, malgré la forte contraction de l'activité économique, la baisse du taux de détérioration du crédit s'est poursuivie (tab. a5.5; fig. 5.2.b), grâce à la baisse du taux concernant les entreprises et à la grande stabilité du taux concernant les ménages. Les mesures de soutien aux revenus des ménages et à l'activité des entreprises, les moratoires et les garanties publiques y ont contribué. Toutefois, les données provisoires pour le premier trimestre de l'année indiquent une légère détérioration de la qualité du crédit, tant pour les entreprises que pour les ménages.

Le montant total des prêts bancaires non performants des clients de la Vallée d'Aoste a encore diminué l'année dernière, pour atteindre 3,3 % du total des prêts (tab. a5.6). L'augmentation des ventes de prêts en souffrance y a contribué (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2019). Ces dernières ont été renforcées par le Décret-loi 18/2020 (décret «cura Italia»), qui a permis de convertir une partie des actifs d'impôts différés (*deferred tax asset*) en crédits d'impôt en regard de la vente de prêts non performants. Les cessions représentaient 36,1 % de l'encours des prêts en souffrance bruts au début de l'année (tab. a5.7). Les abandons, quant à eux, ont représenté 8,8 % des prêts en souffrance bruts (fig. 5.3.a).

La réduction de l'incidence des prêts non performants s'est accompagnée d'une augmentation de leur taux de couverture. Le ratio entre les corrections de valeur et le montant brut des crédits non performants est passé à 50,2 % (tab. a5.8), contre 48,9 un an plus tôt, en raison de l'augmentation du ratio des prêts non performants différés des prêts en souffrance (fig. 5.3.b). Pour les prêts non garantis, le taux de couverture est passé de 62,1 % en 2019 à 67,2 % en 2020. À l'avenir, la performance de cet indicateur pourrait être affectée par l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 9 (introduite en

2018 pour exiger des intermédiaires qu'ils procèdent à des ajustements de valeur en tenant compte des scénarios de cession possibles, réduisant ainsi l'écart entre la valeur comptable des actifs à céder et les prix du marché en vigueur) et de l'approche calendaire pour les réductions de valeur des prêts douteux (appelée *backstop* prudentiel) introduite en 2019 par le législateur européen.

Figure 5.3



Source: Rapports individuels de surveillance. Cf. *Notes méthodologiques des rapports annuels régionaux sur l'année 2020* la rubrique *Cessions et radiations des prêts non productifs et Taux de couverture des prêts douteux et des garanties*.

(1) Flux annuels de cessions et de radiations par rapport aux prêts douteux en début de période. – (2) Ils comprennent également les radiations de créances cédées, simultanément à la cession. – (3) Abandons de prêts en souffrance non cédés ou cédés, mais non décomptabilisés (ces derniers comprennent les radiations d'actifs en cours de démantèlement). – (4) Créances sur la clientèle. Les données sont tirées des bilans bancaires non consolidés, qui ne comprennent pas les prêts accordés par les sociétés financières appartenant à des groupes bancaires et les filiales étrangères. Les incidences sont calculées à partir des expositions avant les corrections de valeur correspondantes. Le taux de couverture est donné par le montant des corrections de valeur par rapport à l'exposition brute correspondante. – (5) Echelle de droite.

Avec la détérioration des perspectives économiques générales, le taux de couverture des prêts *in bonis* a également augmenté (de 27 points de base à 0,9 %). Cette tendance reflète l'évolution des prêts par stade de risque. Les prêts *in bonis* sont en effet classés (selon les critères définis par la norme comptable IFRS 9) au stade 1 au moment du décaissement et passent au stade 2 en cas d'augmentation significative du risque de crédit associé. Selon une analyse réalisée sur un échantillon fermé d'entreprises interrogées dans AnaCredit, en Vallée d'Aoste, l'incidence des prêts classés au stade 2 sur le total des prêts *in bonis* est passée de 9,4 % en 2019 à 27,5 l'année dernière.

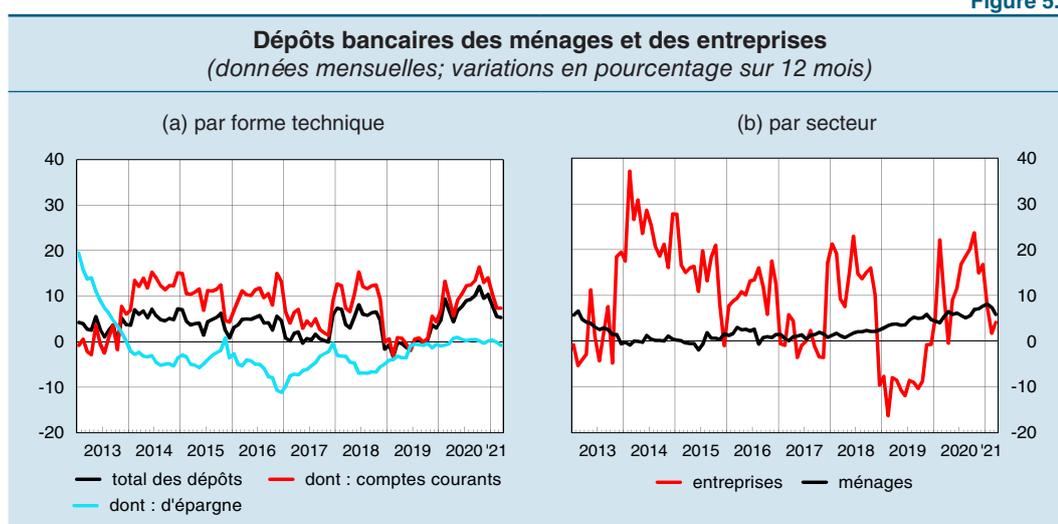
La collecte

En 2020, les dépôts bancaires des entreprises et des ménages valdôtains ont augmenté de 10,5 %, soit une forte accélération par rapport à l'année précédente (fig. 5.4.a et tab. a5.9). La principale contribution à cette évolution a été le redressement marqué de l'investissement des entreprises (fig. 5.4.b), sous l'effet à la fois des mesures de soutien adoptées par le Gouvernement et de la contraction de l'investissement (cf. le paragraphe: *Les tendances sectorielles* du chapitre 2). Parmi les formes techniques, la plus forte augmentation a concerné les comptes courants, tandis que les dépôts d'épargne sont restés largement stables.

Au premier trimestre 2021, la tendance des dépôts s'est affaiblie (5,3 % sur douze mois). Cette décélération reflète principalement celle des entreprises.

La valeur totale aux prix du marché des titres en dépôt auprès des banques par les ménages et les sociétés a encore augmenté (4,1 %), en raison de la forte hausse de la valeur des obligations d'État. Les participations en actions et en OICR ont également augmenté, mais dans une moindre mesure que l'année précédente. Parmi les titres de créance, la composante des obligations, en particulier les obligations bancaires, a continué de baisser.

Figure 5.4



Source: rapports de surveillance.

6. LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Les économies régionales sont influencées par les activités des collectivités territoriales (Régions, Provinces et Villes métropolitaines, Municipalités), qui effectuent des dépenses à l'intérieur de chaque territoire (cf. les paragraphes: *Les dépenses des collectivités territoriales* et *La santé*). Ces organismes sont financés en partie par les recettes fiscales, sur lesquelles ils peuvent parfois exercer certaines formes d'autonomie, et en partie par des transferts provenant d'autres niveaux de gouvernement (cf. le paragraphe: *Les recettes des collectivités territoriales*); pour les activités d'investissement, ils peuvent également contracter des dettes, sous réserve de contraintes spécifiques, ou utiliser tout excédent budgétaire (cf. les paragraphes: *Le solde budgétaire global* et *La dette*).

La qualité de l'action publique, considérée comme la capacité des institutions d'un territoire à fournir des services de qualité et à agir de manière impartiale, efficace et sans corruption, est un facteur crucial de compétitivité qui peut expliquer, avec d'autres facteurs, les écarts socio-économiques entre les différentes zones territoriales (cf. l'encadré: *Qualité de l'action publique, compétitivité régionale et bien-être des citoyens: une comparaison européenne*).

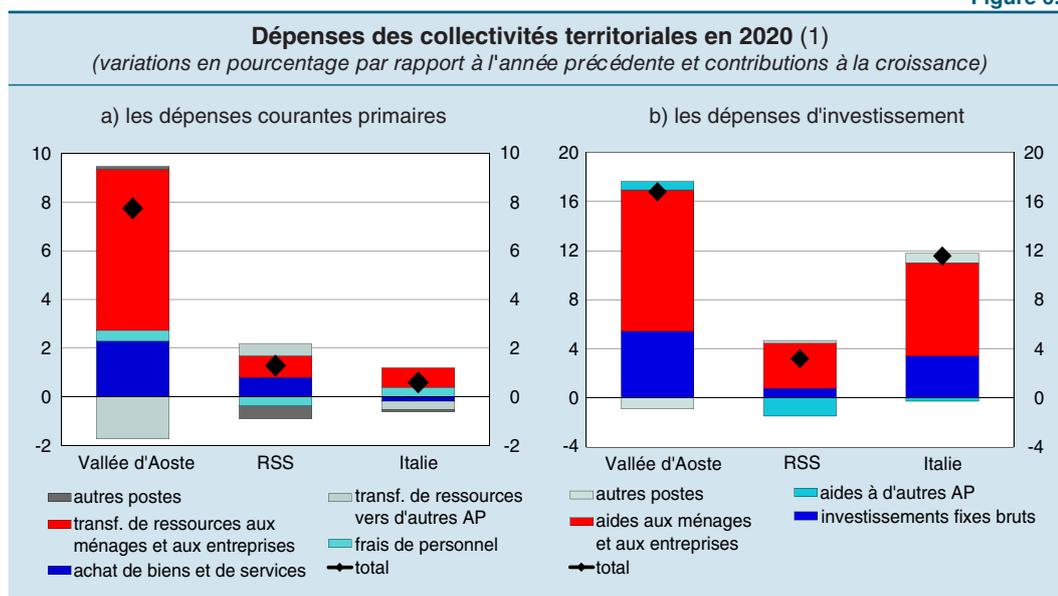
Les dépenses des collectivités territoriales

Selon les données du Siope, en 2020, les dépenses primaires totales des collectivités territoriales (après déduction des postes financiers) ont augmenté de 9,0 % dans la Vallée d'Aoste par rapport à l'année précédente (tab. a6.1). Elles s'élevaient à 10.239 euros par habitant, une valeur bien supérieure à la moyenne des Régions à statut spécial (RSS); cet écart est influencé par une attribution différente des compétences et des modèles organisationnels différents dans la prestation de services adoptés entre les RSS. Environ 86 % des décaissements sont représentés par des dépenses courantes hors intérêts (dépenses courantes primaires).

Les dépenses courantes primaires. – Les dépenses courantes primaires en 2020 ont augmenté de 7,7 % (1,2 % dans la moyenne des RSS). La hausse des coûts d'achat de biens et de services et l'augmentation des dépenses de personnel (fig. 6.1a), en particulier les soins de santé, ont contribué à cette tendance (cf. le paragraphe: *La santé*). Les transferts aux ménages et aux entreprises ont plus que doublé par rapport à 2019, en lien avec les interventions de soutien à la population et au tissu productif régional liées à la crise pandémique (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 1, 2020), également grâce aux mesures adoptées par la Région à travers la reprogrammation d'une partie des fonds structurels européens.

Les dépenses ont augmenté principalement pour la Région et, dans une faible mesure, également pour la Commune d'Aoste. En revanche, dans l'ensemble des autres Municipalités, tant les frais de personnel que les achats de services ont diminué: la baisse de ces derniers a vraisemblablement ressenti les effets de la crise pandémique, car elle a touché des postes plus directement concernés par les mesures restrictives prises pour limiter la propagation de la contagion (comme les services d'éducation scolaire et préscolaire, les services de transport et les paiements relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz).

Figure 6.1

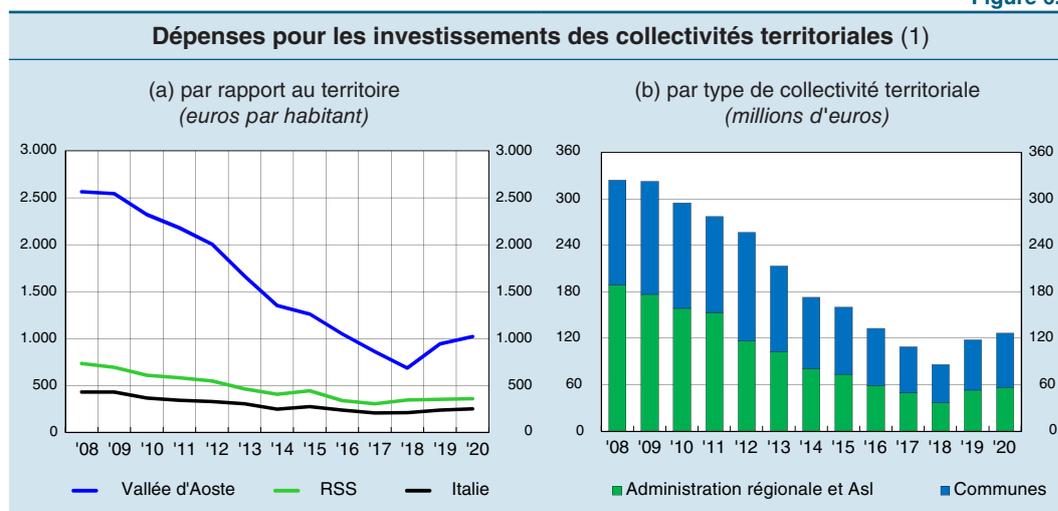


La reprogrammation des fonds européens. – Au cours de l'année 2020, l'Union européenne a adopté certaines mesures pour utiliser les fonds de la politique de cohésion afin de lutter contre l'urgence pandémique (cf. le chapitre 5: *Les politiques publiques*, dans *L'économie des régions italiennes. Tendances récentes et aspects structurels*, Banca d'Italia, Économies régionales, 22, 2020). En conséquence, les ressources des POR valdôtains ont été reprogrammées à hauteur d'environ 19 millions (16 % de la dotation totale): un peu plus de 40 % sont allés aux soins de santé, un tiers au soutien des activités économiques et le reste au marché du travail.

Les dépenses en capital. - Les dépenses en capital des collectivités territoriales ont encore augmenté, de près de 17 % (tab. a6.1). Cette évolution est due en grande partie à la Région (représentant plus de 60 % du total), qui a connu une augmentation bien supérieure à la moyenne des RSS (respectivement 24,6 % et 3,3 %; tab. a6.2); les dépenses des Municipalités ont également augmenté (6,6 %).

L'augmentation des dépenses d'investissement a reflété à la fois l'augmentation des subventions aux ménages et aux entreprises, notamment de la part de la Région, et la croissance des investissements fixes (fig. 6.1.b et 6.2.a). Parmi ces dernières, celles réalisées par les Municipalités (plus de la moitié du total) auraient été favorisées, à partir de la fin de l'année 2018, tant par l'allègement des contraintes sur l'utilisation des fonds excédentaires imposées par la règle de l'équilibre budgétaire que par les financements de l'État pour la sécurisation des bâtiments scolaires, des routes et des ponts, pour la lutte contre le risque hydrogéologique, pour la mobilité durable et pour d'autres interventions mineures. Selon les données d'Opencup, la conception de travaux publics par les collectivités locales s'est également poursuivie en 2020, tant pour les constructions neuves que pour l'entretien, la rénovation et la restauration.

Figure 6.2



Source: traitements des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Le poste Municipalités comprend également les Unions de Municipalités, les Communautés de montagne et les gestions commissariales à l'exclusion de la gestion commissariale de la Municipalité de Rome.

Les dépenses d'investissement ont encore augmenté au cours des quatre premiers mois de 2021 par rapport à la même période de l'année dernière.

La santé

La santé représente la principale destination des dépenses primaires courantes de la Région. Selon les données encore provisoires du Ministère de la Santé, en 2020, les coûts du service de santé régional ont augmenté de 7,5 % (tab. a6.3), principalement en raison de la hausse des charges liées à l'urgence pandémique.

Outre les dépenses liées à l'achat de biens et de services, l'augmentation des coûts a été fortement influencée par les dépenses de personnel. Ce dernier élément a été influencé par l'augmentation extraordinaire des effectifs du réseau hospitalier et territorial lié à l'urgence et par la rémunération plus élevée fournie pour compenser les conditions de travail particulières de 2020; on y ajoute les effets du renouvellement contractuel signé en décembre 2019 pour la prise en charge médicale. Le coût du personnel en convention, qui comprend non seulement les médecins généralistes et les pédiatres, mais aussi ceux de la continuité des soins et des urgences, a également augmenté (de 7,8 %).

En 2020, grâce à l'augmentation des ressources mises à disposition au niveau national pour faire face à l'urgence sanitaire, 125 personnes ont été recrutées (ce qui correspond à 10 personnes pour 10 000 habitants, conformément au chiffre national), dont un peu plus de la moitié sont des médecins et un quart des infirmiers (le reste comprend différentes catégories de travailleurs). 56 % d'entre eux ont été employés dans le cadre de contrats à terme ou d'autres formes de travail flexible, tandis que 30 % ont été recrutés en tant que travailleurs autonomes; l'embauche permanente était très limitée (tab. a6.4). En conséquence, le personnel a été temporairement renforcé; fin 2019 il s'élevait à 198 employés pour 10.000 habitants (y compris le personnel des établissements privés conventionnés), une valeur nettement supérieure à la moyenne nationale (136 salariés).

Le report de nombreux services qui ne sont pas directement liés à la Covid-19 a entraîné une diminution des dépenses hospitalières en convention, tandis que les dépenses des spécialistes ont augmenté. Selon l'enquête réalisée par l'Agenzia Nazionale per i Servizi Sanitari Regionali (Agenas), au premier semestre 2020, les admissions à l'hôpital ont diminué de 31 % par rapport à la même période de l'année précédente; il s'agit de services non liés à la Covid-19 et concernant principalement l'oncologie et le domaine cardiovasculaire. Les services spécialisés ambulatoires ont chuté d'environ 52 % au cours des neuf premiers mois de l'année. L'activité de prévention a également connu un ralentissement considérable, le nombre de dépistages effectués au cours de l'année ayant été réduit de plus de la moitié. La part des prestations qui n'ont pas été satisfaites en 2020 peut entraîner des besoins de santé plus élevés à l'avenir; cet effet pourrait être aggravé par la demande supplémentaire de services de santé de la part des personnes ayant contracté la Covid-19 (*Long Covid*), également satisfaite dans le domaine de l'assistance territoriale (cf. l'encadré: *Assistance sanitaire territoriale*).

L'ASSISTANCE SANITAIRE TERRITORIALE

La récente crise pandémique a replacé au centre de l'attention l'importance d'un système développé et généralisé d'assistance territoriale. Ce terme désigne un large éventail de services de santé fournis en dehors de l'hôpital, dans des établissements spécialisés ou, dans certains cas, directement au domicile du patient. Bien que le rôle de la médecine territoriale soit reconnu par la législation (elle est incluse dans les niveaux essentiels de soins et couverte par les pactes pour la santé), aucun cadre national spécifiant les normes de prestation de services n'a été élaboré à ce jour¹. Cela a donné lieu à une multiplicité de modèles régionaux, qui diffèrent par le type de services fournis.

La demande de services de soins territoriaux est liée à la démographie, aux modes de vie individuels et au contexte socio-économique; ces facteurs influent sur l'état de santé de la population et sur la prévalence des maladies chroniques. Ces variables, ainsi que les variables de l'offre, ont été résumées dans des indicateurs composites.

Sur la base des données se référant à 2019, la Vallée d'Aoste se caractérise par une incidence de la population âgée de plus de 65 ans conforme à la moyenne nationale (tab. a6.5) et par un état de santé de l'ensemble de la population qui est en moyenne meilleur. Un mode de vie moins sédentaire y contribue, même si la consommation d'alcool est plus répandue, le contexte socio-économique est plus favorable que la moyenne du pays et les activités de prévention sont plus répandues.

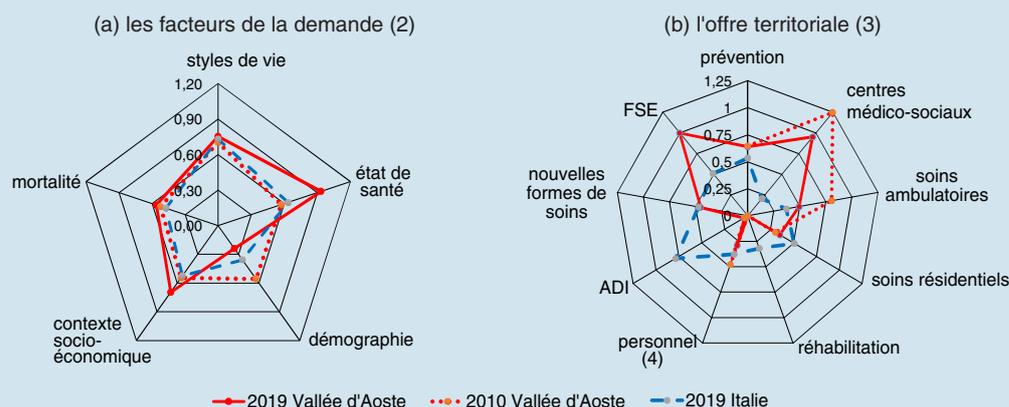
L'offre d'assistance territoriale dans la région se concentre principalement sur les centres médico-sociaux et les centres de soins ambulatoires, tandis que les établissements résidentiels sont peu pertinents (figure, panel b). Cette situation est influencée par les caractéristiques morphologiques, avec de nombreuses petites municipalités dispersées sur un territoire essentiellement montagneux. Les centres médico-sociaux sont très répandus, malgré une contraction importante par rapport à 2010, et proposent une gamme de services beaucoup plus large que la moyenne italienne. Le nombre de centres

¹ Dans le cas des soins hospitaliers, les normes de prestation de services sur le territoire ont été définies par le décret ministériel n° 70 du 2 avril 2015.

de soins ambulatoires a presque doublé par rapport à 2010, principalement grâce aux centres privés (tab. a6.6): les prestations par habitant qu'ils garantissent, qui permettent le traitement rapide de maladies moins complexes et réduisent l'utilisation des services hospitaliers les plus coûteux, étaient dans la région plus élevées que les moyennes nationales, tant pour le volet spécialiste que pour le volet laboratoire.

Figure

Facteurs d'offre et de demande d'assistance territoriale (1)



Source: traitements des données du Ministère de la Santé et de l'Istat, différentes années. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Construction des indicateurs composites*.

(1) Les indicateurs sont paramétrés par rapport à la donnée de référence de 2010; des valeurs supérieures à l'unité sont donc possibles. Des valeurs proches de zéro n'indiquent pas l'absence du phénomène, mais une valeur très faible par rapport aux autres régions. Chaque graphique offre une comparaison dans le temps ainsi qu'une comparaison avec la moyenne italienne de l'année la plus récente. — (2) Données se référant à 2019; elles expriment de meilleures conditions de santé, démographiques et socio-économiques à mesure que le radiateur augmente. — (3) Données se référant à 2019 pour le Dossier médical électronique (FSE) et pour le personnel; données 2020 pour les principaux indicateurs des «nouvelles formes d'offre»; moyenne pluriannuelle pour les données de prévention; 2018 dans tous les autres cas. Le graphique exprime une offre plus large au fur et à mesure que le radiateur augmente; chaque indicateur résume généralement des aspects liés à la fois au nombre d'établissements/opérateurs et à l'envergure de l'activité exercée. Données non disponibles en 2010 pour FSE et les nouvelles formes d'assistance. — (4) La donnée ne concerne que le personnel conventionné (médecins généralistes, pédiatres de ville et médecins de suivi des soins).

Les établissements résidentiels sont pour la plupart privés et destinés à accueillir des patients souffrant de handicaps physiques et mentaux; il n'y a pas de résidences pour personnes âgées ou de centres de réhabilitation (tab. a6.7). Le nombre de patients pris en charge dans le cadre des soins intégrés à domicile (IDA), en particulier les personnes âgées, est également très faible (tab. a6.8).

Le nombre de médecins généralistes et de pédiatres de ville par habitant est légèrement inférieur à la moyenne nationale (tab. a6.9), tandis que le personnel de santé appartenant au Système régional de santé (SSR) et travaillant en dehors des hôpitaux, qu'il s'agisse d'infirmiers ou d'opérateurs pour la réadaptation et la prévention, est plus élevé.

Afin de promouvoir la continuité des soins, une plus grande interconnexion entre les professionnels de santé et les patients ainsi que des formes de soins plus proches des types de besoins, la réglementation nationale a favorisé l'associationnisme entre les médecins, le renforcement du Dossier de santé électronique (FSE) et des formes de télémédecine, ainsi que la création des Case della salute (Maisons de santé) et des Farmacie dei servizi (Pharmacies des services). En Vallée d'Aoste, le nombre d'associations entre médecins généralistes et pédiatres de ville est sensiblement similaire à la moyenne nationale, tandis que le recours à la FSE est beaucoup plus élevé. Même les expériences de télémédecine les plus innovantes, selon une enquête réalisée en 2018 par le Ministère de la Santé, ont concerné un nombre relativement élevé de

patients par rapport à la moyenne italienne (respectivement 62 et 39 patients pour 100.000 habitants). En revanche, la création de Case della salute n'a pas été mise en œuvre dans la région², compte tenu également de la taille et de la morphologie du territoire. En revanche, la fonction d'infirmière familiale est en place depuis 2011, et en 2020, l'offre de nouvelles activités de la part des pharmacies opérant dans la région a commencé, dans le cadre du projet «Farmacia dei servizi»³.

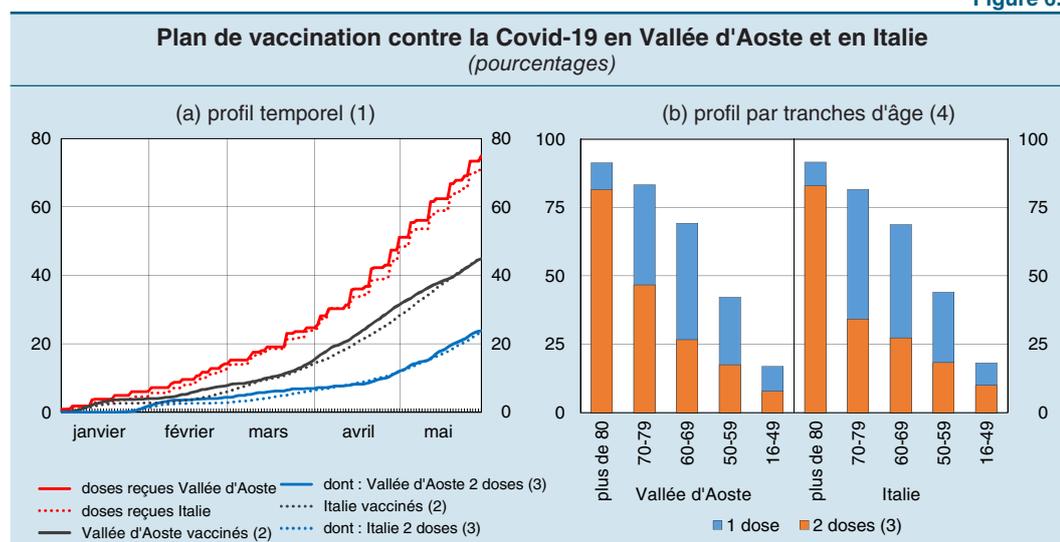
² Informations tirées de l'étude de la Chambre des députés, *Case della salute ed Ospedali di comunità: i presidi delle cure intermedie. Mappatura sul territorio e normativa nazionale e regionale*, n. 144, 1^o marzo 2021.

³ Le décret législatif n° 153 du 3 octobre 2009 définit certains services territoriaux et de soins à domicile que les pharmacies peuvent fournir aux résidents, en collaboration avec le SSR, dispositions qui s'appliquent en particulier dans les communes de moins de 5.000 habitants.

Afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, une campagne de vaccination a été lancée fin 2020, ciblant dans un premier temps les groupes de population les plus à risque d'être infectés (personnel de santé, forces de police, personnel scolaire) et de développer des formes graves de la maladie (plus de 80 ans, résidents d'EHPAD, groupes vulnérables).

Selon les dernières données disponibles, se référant au 30 mai, la Vallée d'Aoste a reçu 75 doses de vaccin pour 100 habitants (fig. 6.3.a), tandis que les doses administrées étaient de 69 pour 100 habitants, un chiffre en ligne avec la moyenne nationale: après la priorité donnée à certaines catégories de personnes et aux plus de 80 ans, le plan de vaccination a été progressivement étendu aux tranches d'âge plus jeunes (fig. 6.3.b). À la fin du mois de mai, 45 % de la population de plus de 16 ans avait reçu au moins la première dose de vaccin et 24 % avaient terminé le cycle de vaccination, alors que l'objectif fixé par le plan de vaccination contre la Covid-19 du 13 mars 2021 était d'atteindre une couverture d'au moins 80 % de la population à la fin du mois de septembre.

Figure 6.3



Source: Présidence du Conseil des ministres, Département de la Protection civile, données actualisées au 30 mai 2021. Pour la population, données Istat au 1er janvier 2021.

(1) Les données sont exprimées en pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus, comme le stipule le Plan de vaccination Covid-19 du 13 mars 2021. – (2) Pourcentage de résidents ayant reçu au moins une dose de vaccin. – (3) Pourcentage de résidents ayant reçu les deux doses du vaccin; elles comprennent également les personnes qui ont reçu le vaccin à dose unique Johnson & Johnson. – (4) Les données sont exprimées en pourcentage de la population par tranches d'âge. Ces données reflètent à la fois l'état d'avancement du plan de vaccination et la présence de catégories prioritaires au sein des tranches d'âge considérées.

Les recettes des collectivités territoriales

Selon les données du Siope, en 2020, les recettes des collectivités territoriales valdôtaines nettes des revenus financiers ont augmenté de 6,2 %, pour atteindre près de 1,5 milliard d'euros¹, soit 11 688 euros par habitant (tab. a6.10).

Les recettes fiscales courantes. – Les recettes fiscales, qui représentent environ 83 % des recettes totales, ont augmenté de 4,6 %. L'augmentation est imputable à la Région et elle est essentiellement due à l'absence, pour la seule année 2020, de la contribution à l'assainissement des finances publiques² en compensation de la baisse des recettes résultant de la pandémie. Pour les Municipalités, les recettes ont diminué de 9,6 %. De même en 2020, les collectivités de la Vallée d'Aoste ont continué à se caractériser par des taux généralement inférieurs à la moyenne des RSS.

Les autres recettes courantes. – Parmi les autres recettes courantes, les transferts ont presque doublé (atteignant 572 euros par habitant, soit 4,9 % des recettes totales). Cette augmentation est principalement attribuable à l'État et a touché toutes les collectivités locales. Les recettes non fiscales ont également augmenté, de 5,9 % (atteignant 962 euros par habitant, soit 8,2 % des recettes): l'augmentation n'a concerné que la Région.

Effets de la Covid-19 sur les recettes des Municipalités. – Dans les Municipalités de la Vallée d'Aoste, les recettes fiscales et non fiscales potentiellement affectées par la crise pandémique ont représenté plus de 51 % du total des recettes courantes annuelles, soit moins que la moyenne nationale (62 %).

En 2020, la perte sur ces recettes, par rapport à la moyenne de la période triennale 2017-19, s'est élevée à environ 7 millions (dont 5 millions en recettes fiscales³ et 2 millions de revenus hors taxe⁴). Son poids sur le total des recettes courantes annuelles était inférieur à la moyenne nationale (respectivement 2,8 et 5,9 %) en raison de la moindre diminution des recettes hors-taxes liées à la vente de biens et de services et des recettes fiscales liées à la collecte et à la gestion des déchets.

¹ Les revenus n'incluent pas ceux déclarés comme mobilité sanitaire active. La méthodologie de calcul des recettes de la Région et de la gestion de la santé qui y est associée a changé par rapport à ce qui était publié les années précédentes. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Recettes non financières des collectivités territoriales*.

² La contribution à l'assainissement des finances publiques est comptabilisée comme une déduction des recettes propres.

³ Il s'agit de la baisse des recettes de la taxe de séjour, de la taxe sur la publicité, des exemptions du paiement de la taxe municipale (Imu) pour les installations touristiques, des exemptions de la taxe sur l'occupation du domaine public (Tosap) et des éventuelles réductions de la taxe Tari, établie de manière indépendante par les différentes Municipalités, pour les entreprises touchées par le blocage de l'activité.

⁴ Les principales composantes concernaient la vente de biens et de services (par exemple, les recettes des transports publics locaux, les entrées dans les musées, les cantines scolaires, les frais de stationnement), les amendes de circulation et la redevance d'occupation des zones et espaces publics (Cosap), qui, comme la Tosap, est suspendue jusqu'à la fin de l'année.

Des informations détaillées sur les pertes de recettes effectivement subies en raison de la pandémie, sur les remboursements reçus et sur les dépenses plus ou moins élevées encourues seront disponibles après la vérification qui sera effectuée d'ici le 30 juin de cette année par le comité de suivi technique spécialement mis en place par le Ministère de l'Économie et des Finances.

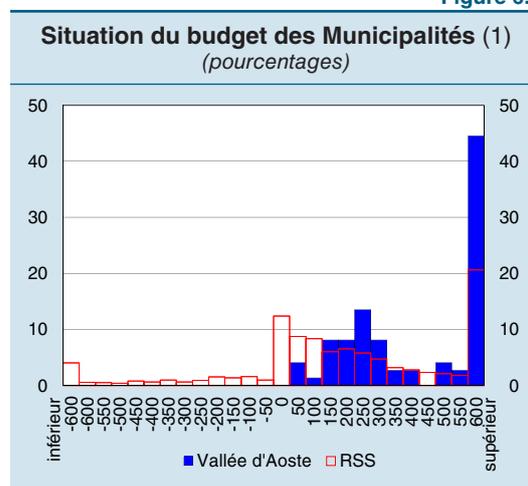
Le solde budgétaire total

Au 31 décembre 2019, toutes les collectivités territoriales de la Vallée d'Aoste ont présenté un excédent budgétaire (cf. dans les *Notes méthodologiques des rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Résultat d'administration des collectivités territoriales*). Pour la Région, ce montant s'élevait à 1.413 euros par habitant, soit plus que la moyenne de l'excédent de la RSS (366 euros; tab. a6.11).

L'excédent réalisé par les Municipalités de la Vallée d'Aoste a été en moyenne de 417 euros par habitant, contre 244 euros de celui de l'ensemble des RSS; dans la moyenne des RSS, environ 15 % des Municipalités présentent un déficit, avec un montant moyen par habitant de 521 euros. La répartition de la partie disponible du résultat administratif des différentes Municipalités est également meilleure dans la région (fig. 6.4).

Selon nos estimations, en 2020, les excédents qui pourraient potentiellement être utilisés par les Municipalités valdôtaines pour financer de nouvelles dépenses, en particulier pour les investissements, s'élèvent entre un minimum de 62 et un maximum de près de 78 millions d'euros, en fonction du pourcentage de dépense supposé pour les provisions et les fonds bloqués du résultat administratif (tableau a6.12). Dans l'hypothèse intermédiaire, le montant potentiellement dépensé était d'environ 74 millions (589 euros par habitant, contre 493 euros pour la moyenne des RSS). L'importance des excédents potentiellement utilisables en termes de budget des collectivités peut être évaluée en comparant leur montant aux recettes totales: dans l'hypothèse intermédiaire, il représentait environ 25 % du total des perceptions accumulées (environ 22 % dans les RSS).

Figure 6.4



Source: traitement des données Ragioneria Generale dello Stato. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020, la rubrique *Estimation des excédents des Municipalités potentiellement utilisables*.

(1) Répartition de la partie disponible par habitant. Chaque barre correspond à des fourchettes de 50 euros (0-50, 50-100 et ainsi de suite). Le nombre indiqué sous chaque barre indique la partie inférieure de chaque fourchette.

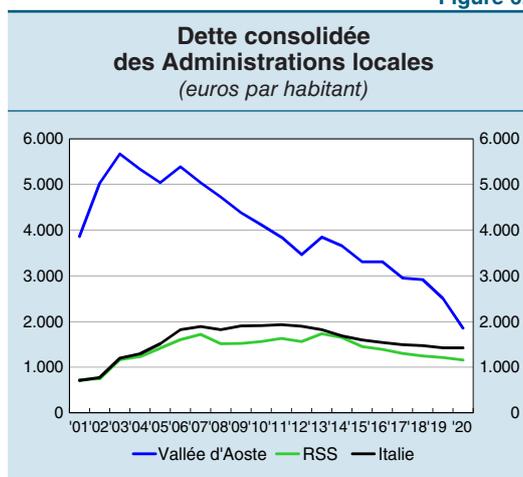
La dette

À la fin de l'année 2020, l'encours total de la dette des Administrations locales valdôtaines, calculé hors engagements financiers vis-à-vis d'autres Administrations

publiques (dette consolidée), s'élevait à 1.858 euros par habitant (1.157 euros dans la moyenne des RSS; tab. a6.13 et fig. 6.5). En incluant les dettes contractées auprès des Administrations centrales (dette non consolidée), la dette par habitant s'élevait à 1.906 euros, soit à peine supérieure à celle des RSS.

En 2020, la dette des Administrations locales de la Vallée d'Aoste a encore diminué (-26,5 %). En termes de composition, le poids des dettes envers les banques italiennes et la Cassa Depositi e Prestiti a augmenté, tandis que celui des titres émis à l'étranger a diminué.

Figure 6.5



Source: Banca d'Italia Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Dettes des Administrations locales*.

LES SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION DES ADMINISTRATIONS LOCALES VALDÔTAINES

Les Administrations locales peuvent poursuivre leurs objectifs institutionnels directement ou indirectement par le biais d'organismes ou de sociétés instrumentales (entreprises, sociétés spéciales, consortiums, fondations).

Selon une reconstruction du système des participations des Administrations publiques locales¹, en 2018 (dernière année pour laquelle des données étaient disponibles), il y avait 74 participations, directes et indirectes jusqu'au troisième niveau, en Vallée d'Aoste (dont environ 14 % étaient basées en dehors de la région; tab. a6.14), pour la plupart actives et sous forme de sociétés par actions. Comme dans la moyenne nationale, environ un tiers des entreprises étaient entièrement publiques, tandis que celles qui étaient contrôlées représentaient 35,1 %, soit près de 10 points de pourcentage de plus que la donnée italienne. Environ la moitié des sociétés en participation valdôtaines opèrent dans le secteur des services publics (26,3 % en Italie), c'est-à-dire dans la fourniture de services publics essentiels tels que l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et les transports publics locaux.

Sur la base d'une analyse des entreprises investies des seules autorités régionales² pour lesquelles des états financiers sont disponibles (81 % du total régional), la valeur de la production en 2018 s'est élevée à 1.410 millions d'euros (tab. a6.15),

¹ La reconstruction a été réalisée à partir de la reconnaissance des sociétés bénéficiaires des Administrations publiques requise par la Loi Consolidée (Testo Unico - TU) de 2016 sur les sociétés bénéficiaires (décret législatif n° 175 du 19 août 2016). L'objectif de la Loi Consolidée était d'accroître la transparence du phénomène et de réduire le nombre de participations publiques locales afin d'en réduire les coûts. L'enquête doit être répétée chaque année et communiquée à la structure compétente du MEF et à la Cour des comptes. Pour plus de détails Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Entreprises détenues par les collectivités locales*.

² Région, Provinces (pour la moyenne nationale), Municipalités, Unions de Municipalités et Communautés de Montagne.

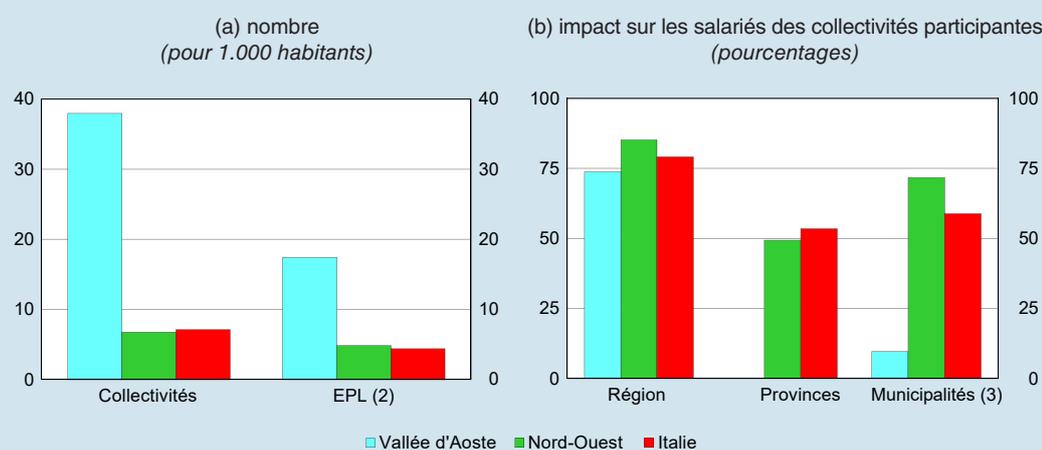
correspondant à 62 % des budgets des collectivités participantes³ et à un peu moins de 30 % du PIB (4,5 dans la moyenne nationale).

Les dépenses de personnel représentaient en moyenne 11,8 % de la valeur de la production (19,4 dans la moyenne nationale). Le coût de la main-d'œuvre par employé était de près de 59 000 euros (bien plus que le coût italien) et il était le plus élevé dans le secteur de l'énergie.

Le nombre d'employés s'élevait à 2.951, soit 7,3 % des personnes salariées (2,0 dans la moyenne nationale) et 17 pour mille habitants (plus de 38 pour les collectivités locales participantes; figure A, panel a). Le rapport entre le nombre de salariés des entreprises bénéficiaires et celui des collectivités participantes a atteint la valeur la plus élevée dans le cas de la Région (figure A, panel b).

Figure A

Employés des entreprises publiques locales (1)



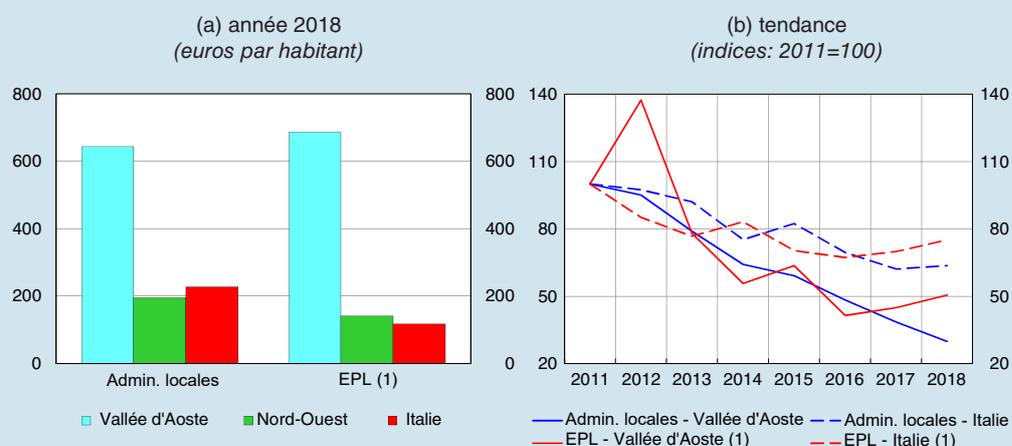
Source: traitements des données d'Infocamere, Cerved, Bureau van Dijk et Ragioneria Generale dello Stato. Cf. dans les Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux sur l'année 2020 la rubrique *Entreprises détenues par les Administrations locales*. (1) Les salariés sont calculés en proportion de la participation des Administrations territoriales. On a considéré toutes les IPL ayant au moins un employé et appartenant à au moins une collectivité territoriale (Région, Provinces, Villes Métropolitaines, Municipalités, Unions de Municipalités et Communautés de Montagne), lorsque la participation publique totale dépassait 5 % et celle de l'autorité individuelle 0,1 %. - (2) Entreprises contrôlées par une Collectivité locale. - (3) Comprend les Unions de Municipalités et les Communautés de montagne.

Selon les comptes publics territoriaux, les investissements réalisés par les entreprises sous contrôle public local se sont élevés à 686 € par habitant en 2018 (presque six fois ceux de la moyenne italienne), contre 644 € pour ceux réalisés par les Administrations locales (228 € dans la moyenne nationale; figure B, panel a). Après avoir baissé de plus de 40 % entre 2011 et 2016 (un peu moins que pour les collectivités participantes), ils ont recommencé à croître les deux années suivantes, quoique modérément, tandis que ceux des collectivités locales ont continué à baisser (figure B, panel b).

³ On a tenu compte des dépenses courantes et les dépenses en capital. Les transferts entre les collectivités appartenant à la même région ont été consolidés.

Figure B

Investissements des Administrations locales et des entreprises publiques locales



Source: Traitements des données des Comptes publics territoriaux.
(1) Entreprises contrôlées par une Administration locale.

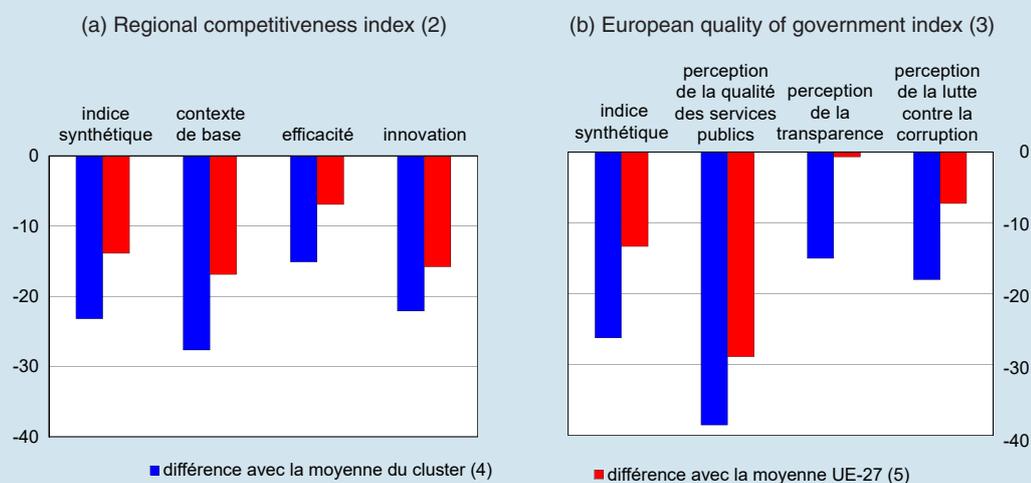
QUALITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE, COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION: UNE COMPARAISON EUROPÉENNE

Selon la Commission européenne, le niveau de compétitivité d'une région se définit par sa capacité à offrir un environnement attrayant et économiquement durable aux entreprises et aux résidents qui y vivent et y travaillent¹. Cette situation est influencée, entre autres, par la qualité de l'action publique, qui, selon des études récentes, est également liée à un certain nombre d'indicateurs de bien-être.

Depuis 2010, la Commission européenne publie l'indice de compétitivité régionale (*Regional competitiveness index*, RCI), qui se compose de plusieurs éléments (appelés piliers) se référant au contexte de base (notamment la qualité des institutions, les infrastructures et les conditions de santé), à l'efficacité (les taux de chômage et d'emploi, la productivité du travail, les niveaux d'éducation, etc.) et à l'innovation (par exemple, la numérisation, la spécialisation technologique et l'activité innovante). Selon les dernières données disponibles, publiées en 2019, l'indice de compétitivité de la Vallée d'Aoste était nettement inférieur à la moyenne d'un groupe de neuf régions européennes similaires en termes de revenu par habitant, de population et de structure de production (dont deux italiennes, deux autrichiennes, deux néerlandaises, une espagnole et une finlandaise; figure A, panel a), outre la moyenne de l'UE-27. Par rapport au cluster de régions, en particulier, le retard a concerné les trois composantes principales, mais il a été plus prononcé pour le contexte de base.

¹ P. Annoni, L. Dijkstra e K. Kozovska (2011), "A New European Regional Competitiveness Index: theory, methods and findings", EU Regional and Urban Policy Working Papers, 2, 2011.

Indicateurs régionaux de compétitivité et de qualité des institutions publiques (1) (valeurs)



Source: pour le panel (a), traitements des données de la Commission européenne; pour le panel (b), traitements des données de la *Quality of government Institute* de l'Université de Göteborg. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Qualité de l'action publique, compétitivité et bien-être*.

(1) Différences; des valeurs négatives plus élevées correspondent à des performances moins bonnes. – (2) Données relatives à l'édition 2019. – (3) Données relatives à l'édition 2017. – (4) Le groupe de comparaison de la Vallée d'Aoste comprend les régions suivantes: Province autonome de Trente (Italie), Province autonome de Bolzano (Italie), Salzbourg (Autriche), Tyrol (Autriche), Åland (Finlande), Îles Baléares (Espagne), Overijssel (Pays-Bas), Utrecht (Pays-Bas). – (5) Moyenne simple des scores des pays appartenant à l'UE-27.

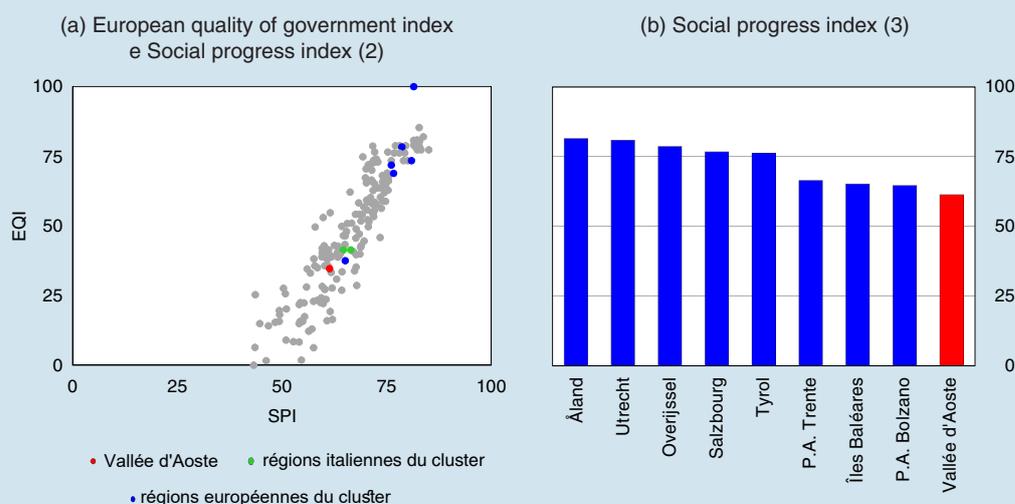
L'écart négatif dans ce dernier domaine est lié à l' *European quality of government index* (EQI), un indicateur développé par l'Université de Göteborg pour mesurer la qualité de l'action publique telle qu'elle est perçue par les citoyens dans les différentes régions de l'UE. Selon les données publiées en 2017, la Vallée d'Aoste était en dernière position parmi les régions du groupe de comparaison (tab. a6.16) et en dessous de la moyenne de l'UE-27; le retard de la région est particulièrement prononcé en ce qui concerne la perception de la qualité des services publics locaux par les citoyens de la Vallée d'Aoste (figure A, panel b). Les nouvelles données publiées en mai 2021 confirment l'écart de la Vallée d'Aoste dans la comparaison européenne.

À partir de 2016, la Commission européenne a développé le *Social progress index* (SPI), un indice qui, excluant explicitement les variables économiques, vise à fournir une mesure du progrès social et du bien-être des personnes dans les différentes régions européennes en se basant principalement sur des données statistiques. L'indicateur prend en compte douze composantes et est divisé en trois piliers qui contribuent à l'augmentation des niveaux de bien-être: le pilier «de base» (relatif à des phénomènes tels que l'accès aux soins de base et l'espérance de vie), le pilier des «fondements du bien-être» (pour des aspects tels que l'accès à l'éducation et aux moyens de communication numériques) et le pilier des «opportunités» (qui tient compte de la sphère des droits personnels et de la liberté de choix). Les niveaux des indicateurs EQI et SPI pour les régions européennes sont liés les uns aux autres (figure B, panel a). En ce qui concerne ce dernier indicateur, dans un contexte où la moyenne des régions italiennes était inférieure à celle de l'Europe, la Vallée d'Aoste, selon les données publiées en 2020, occupait la dernière place parmi

les régions du groupe de comparaison (figure B, panel b), avec une valeur inférieure d'environ 15 % à la moyenne du cluster et d'environ 8 % à celle de l'UE-27. Le retard par rapport au groupe de comparaison est faible (et s'annule sensiblement par rapport à la moyenne européenne) lorsque l'on considère les composantes fondamentales du progrès social; toutefois, il s'accroît considérablement si l'on considère les composantes fondamentales du bien-être, et notamment celles relatives à la sphère des opportunités.

Figure B

Indicateurs régionaux de compétitivité et de qualité des institutions publiques (1)
(valeurs)



Source: pour le panel (a), traitements des données de la Commission européenne et du *Quality of government Institute* de l'Université de Göteborg; pour le panel (b), traitements des données de la Commission européenne. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Qualité de l'action publique, compétitivité et bien-être*.

(1) Les indicateurs vont d'un minimum de 0 à un maximum de 100; des valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances. – (2) Les indicateurs *Social progress index* (SPI) et *European quality of government index* (EQI) se rapportent respectivement aux éditions 2016 et 2017. Données se rapportant à 186 régions de l'UE-27. – (3) Données relatives à l'édition 2020.

7. LA NUMÉRISATION EN VALLÉE D'AOSTE

Le développement numérique d'un territoire est un facteur indispensable pour soutenir l'innovation et la compétitivité de son système de production et pour promouvoir les compétences et l'inclusion sociale. La pandémie de Covid-19 en a ultérieurement souligné l'importance: la connectivité, la technologie et les compétences numériques ont joué un rôle essentiel dans la poursuite du travail, de l'éducation et du commerce, mais aussi dans la surveillance de la propagation du virus.

Le degré de numérisation de la Vallée d'Aoste avant la pandémie était inférieur à la moyenne nationale, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'informatique dans les processus de production et les connexions Internet. En revanche, l'utilisation des services bancaires en ligne était plus répandue, même si elle reste loin derrière la moyenne européenne.

Un indicateur de la numérisation de l'économie régionale

Depuis 2015, la Commission européenne développe l'indice de l'économie et de la société numériques (*Digital economy and society index*, DESI), un indicateur composite qui résume la performance numérique des États membres en examinant cinq facteurs: la dotation en infrastructures et le degré d'utilisation des réseaux (connectivité), les niveaux de compétence numérique, l'utilisation des services en ligne par les ménages, le niveau de numérisation des entreprises et la fourniture de services numériques par l'Administration publique.

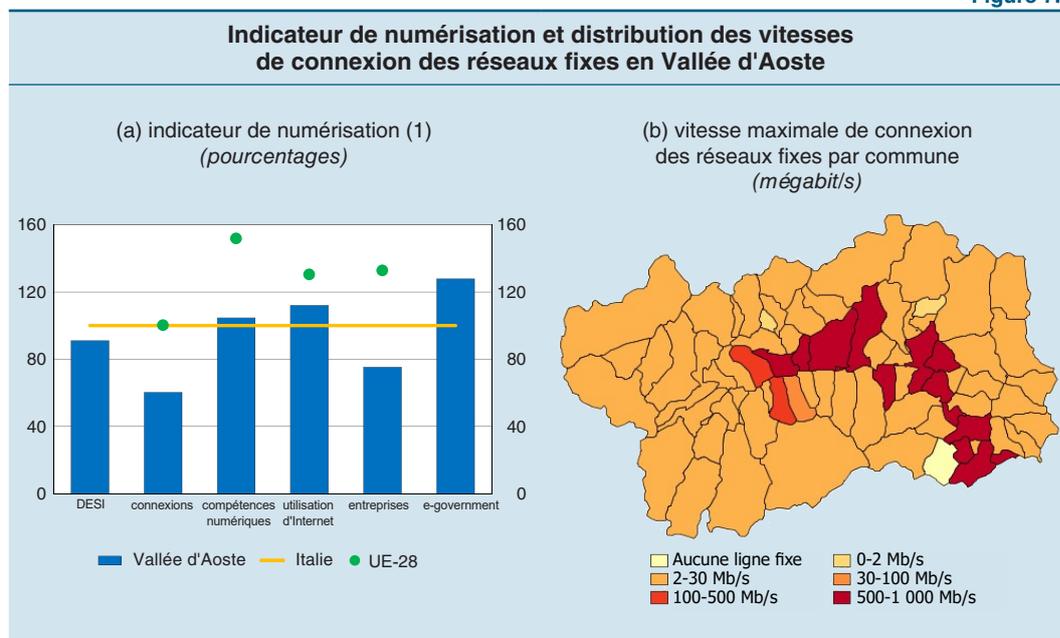
En 2020, l'Italie était classée 25^e sur 28 pays de l'UE selon l'indicateur global et dernière en termes de niveaux de compétence numérique, accusant un retard considérable dans l'utilisation d'Internet par les citoyens et l'intégration des technologies par les entreprises. En revanche, le pays se situait dans la moyenne européenne tant pour la connectivité que pour la numérisation des processus administratifs dans l'Administration publique.

Nos élaborations, qui sont affectées par de légères différences par rapport à la méthodologie DESI 2020 (Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Digital economy and society index* (DESI)), montrent qu'en 2019 la Vallée d'Aoste était caractérisée par un niveau de numérisation globalement inférieur à la moyenne nationale (fig. 7.1.a).

L'écart négatif dans l'intégration des technologies numériques dans les processus de production y a contribué (cf. le paragraphe: *La numérisation des entreprises*) et notamment en matière de connectivité. En particulier, en 2019 (dernière année de disponibilité des données de l'Autorité pour les garanties de communication), 89,8 % des ménages pouvaient avoir accès à une connexion à large bande, soit environ 3 points de pourcentage de moins que la moyenne italienne. Les écarts relatifs au haut débit (plus de 30 mégabits par seconde), qui touchaient 28,7 % des ménages de la Vallée d'Aoste (66,0 en Italie), et très haut débit (plus de 100 mégabits par seconde), qui touchaient 13,1 % des ménages (34,5 en Italie), étaient beaucoup plus importants. Cet écart reflétait également une faible couverture territoriale, due en grande partie aux caractéristiques orographiques: seulement 21,6 % des municipalités de la Vallée

d'Aoste (fig. 7.1.b) étaient desservies par le haut débit, soit la moitié de la moyenne italienne. En ce qui concerne le degré d'utilisation des réseaux, selon les données de l'ISTAT, 75,9 % des ménages disposaient d'un abonnement à l'internet à large bande (74,7 % en Italie).

Figure 7.1



Source: sur la base des données d'Agcom, Eurostat, Istat, MIUR, Corte dei Conti, Banca d'Italia. Cf. dans les *Notes méthodologiques des rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Digital economy and society index (DESI)*.
 (1) La moyenne de l'UE-28 est obtenue en reproporionnant la valeur du DESI de l'Italie à 100; les deux valeurs sont celles calculées par la Commission européenne. La comparaison est impossible pour l'indicateur *e-government* en raison du champ d'analyse différent (de l'AP en général dans le DESI, par rapport aux autorités locales dans nos élaborations).

En revanche, les indicateurs relatifs à l'utilisation d'Internet par les ménages étaient supérieurs à la moyenne du pays (bien qu'à des niveaux bien inférieurs à la moyenne européenne), grâce surtout à la plus grande propension à acheter des produits et services bancaires en ligne (cf. le paragraphe: *La numérisation des services financiers*), et à *l'e-administration*. Selon les données de la Corte dei Conti, la part des communes offrant au moins un service en ligne aux citoyens ou aux entreprises était supérieure à la moyenne nationale en 2019. Le pourcentage de collectivités locales ayant activé des services accessibles en ligne via SPID était également plus élevé, tout comme le degré d'adhésion au Registre national de la population résidente, qui, dans la région, concerne toutes les municipalités. Cependant, la part de ces derniers ayant reçu au moins une transaction sur PagoPA était inférieure à la moyenne italienne.

Enfin, les indicateurs relatifs aux compétences numériques des citoyens étaient globalement conformes à ceux du reste du pays.

La numérisation des entreprises

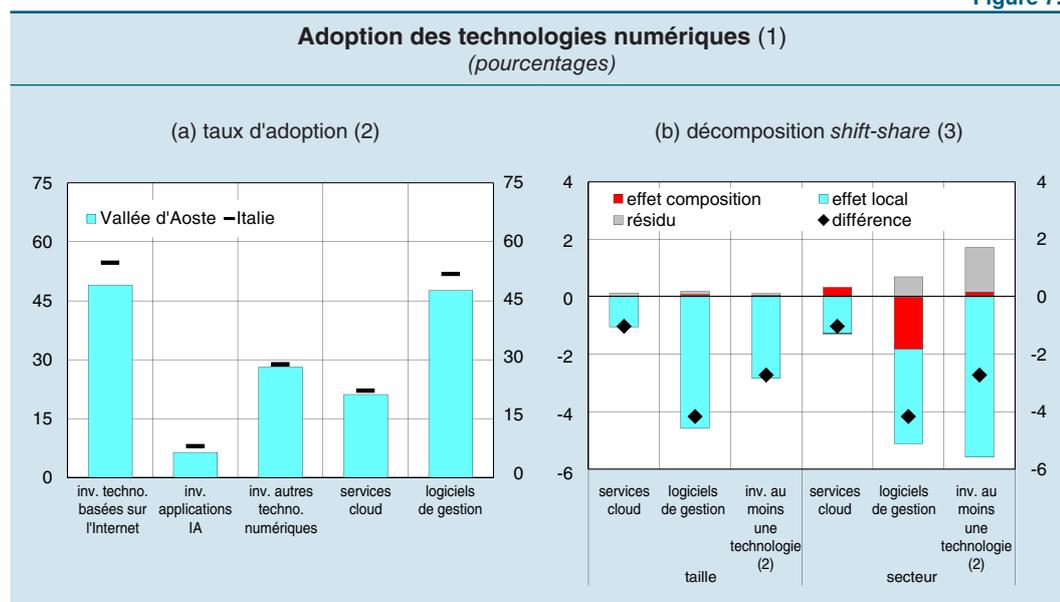
La transformation numérique offre aux entreprises de grandes opportunités en termes d'efficacité, de compétitivité et de croissance accrues et peut également avoir renforcé leur résilience face aux défis posés par l'urgence pandémique.

En 2018 (dernière année de disponibilité des données des Archives statistiques des entreprises actives), dans la Vallée d'Aoste, les personnes employées dans les services et l'industrie manufacturière des technologies de l'information et de la communication (TIC) représentaient respectivement 3,4 et 0,2 % du total (2,9 et 0,5 en Italie).

La valeur des biens et services TIC utilisés comme input productifs par les entreprises s'élevait à 3,2 % du PIB en 2016 (dernière année de disponibilité dans les données Irpet¹), contre 4,4 % pour la moyenne nationale.

Selon les données du premier *Recensement permanent des entreprises* réalisé par l'Istat en 2019 et se référant à la période triennale 2016-18, le degré de diffusion des technologies numériques parmi les entreprises est inférieur à la moyenne italienne, en particulier pour les entreprises basées sur Internet et les logiciels de gestion (fig. 7.2.a). Selon nos calculs, la plus faible utilisation est principalement due à un taux différent d'adoption des technologies dans les entreprises, même si elles ont le même secteur de production et la même taille; la spécialisation sectorielle du tissu productif permet d'expliquer une partie de l'écart uniquement pour l'utilisation de logiciels de gestion (fig. 7.2.b).

Figure 7.2



Source: Istat, *Recensement permanent des entreprises*. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Numérisation et urgence Covid-19: défis et opportunités pour les entreprises*.

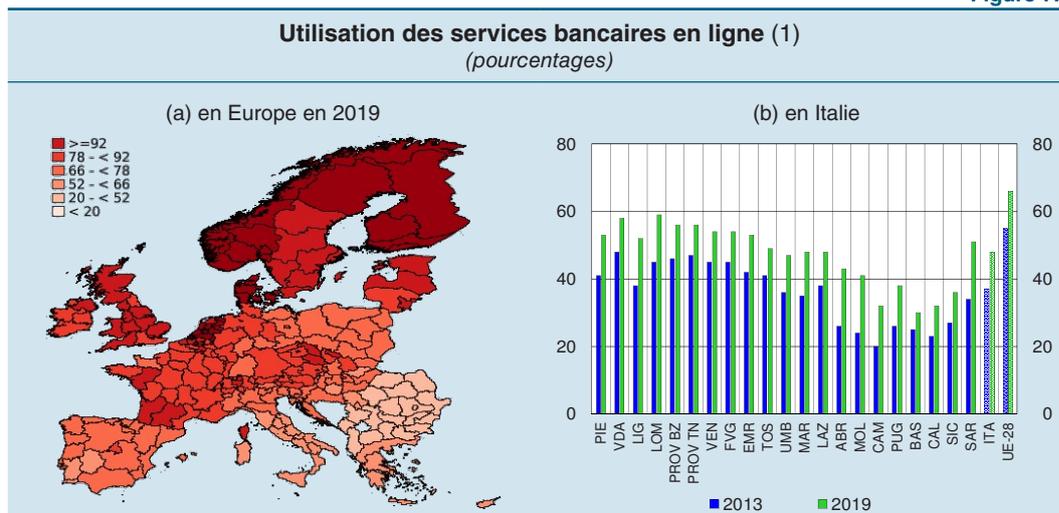
(1) Les données se rapportent aux entreprises comptant au moins 10 employés. Les taux d'adoption sont calculés comme le rapport entre le nombre d'entreprises adoptant une même technologie et le nombre d'entreprises existantes. – (2) Les investissements dans les technologies numériques sont regroupés en trois catégories: investissements dans les technologies basées sur l'Internet (connexion Internet à très haut débit en fibre optique, connexion Internet mobile 4G-5G, Internet des objets), investissements dans les applications d'intelligence artificielle (IA; technologies immersives, traitement et analyse de *mégadonnées*, automatisation avancée, robots collaboratifs et systèmes intelligents) et investissements dans d'autres technologies numériques (imprimantes 3D, simulation entre machines interconnectées, cybersécurité). – (3) L'analyse *shift-share* décompose la différence entre le taux d'adoption régional et la moyenne nationale en un effet dû à la composition dimensionnelle ou sectorielle des entreprises et un effet «local», dû au taux différent d'adoption de technologies à égalité de caractéristiques dimensionnelles ou sectorielles, à moins qu'il n'y ait un résidu. Le résidu dépend de l'interaction entre la composition structurelle/dimensionnelle et les taux d'adoption et il est positif (négatif) si la région est spécialisée dans des secteurs/classes dimensionnels qui, localement, ont des taux d'adoption de technologies plus élevés (plus faibles) que le chiffre national.

¹ L'Institut régional de planification économique de la Toscane (Irpet) établit une estimation régionale des achats input productifs répartis par division Ateco, en distinguant ceux achetés à d'autres régions italiennes et ceux importés de l'étranger (cf. dans les *Notes méthodologiques des rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Numérisation et urgence Covid-19: défis et opportunités pour les entreprises*).

La numérisation des services financiers

Selon les données publiées par Eurostat, malgré l'augmentation significative de ces dernières années, l'Italie figurait en 2019 parmi les pays de l'UE où l'utilisation des services bancaires en ligne de la part de la population était la plus faible (fig. 7.3.a). Dans la Vallée d'Aoste, le pourcentage de personnes ayant utilisé des services bancaires en ligne était de 58 %, en forte hausse par rapport à 2013 et bien supérieur à la moyenne nationale (mais bien inférieur à la moyenne de l'UE; fig. 7.3.b).

Figure 7.3

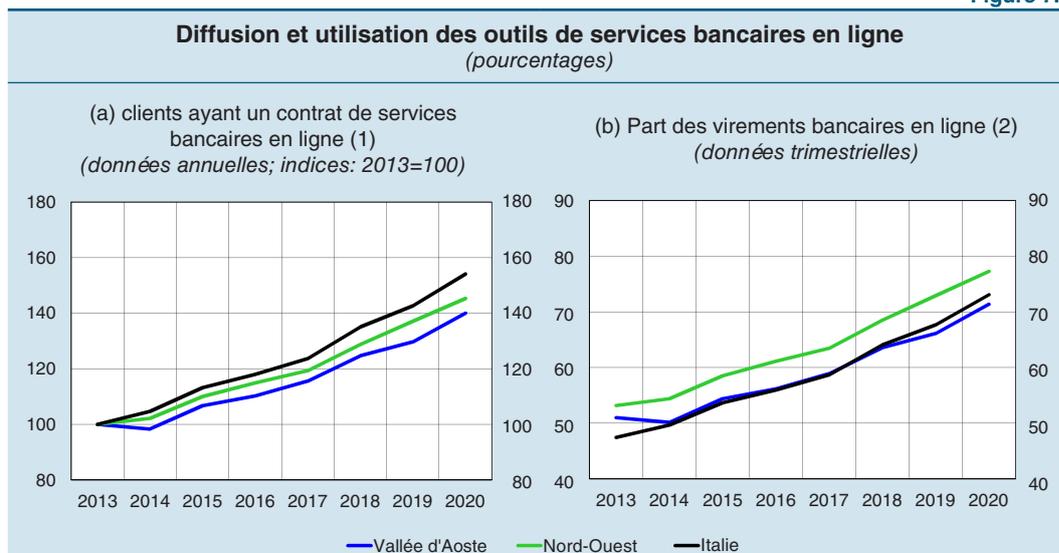


Source: Eurostat.

(1) Part des personnes ayant utilisé les services bancaires en ligne au cours des trois mois précédant l'enquête sur l'utilisation des services TIC par les ménages coordonnée par Eurostat.

Les parts des clients ayant des contrats de services bancaires en ligne (fig. 7.4.a) et de banque d'entreprise ont augmenté entre 2013 et 2020, mais dans une moindre mesure par rapport au reste du pays.

Figure 7.4



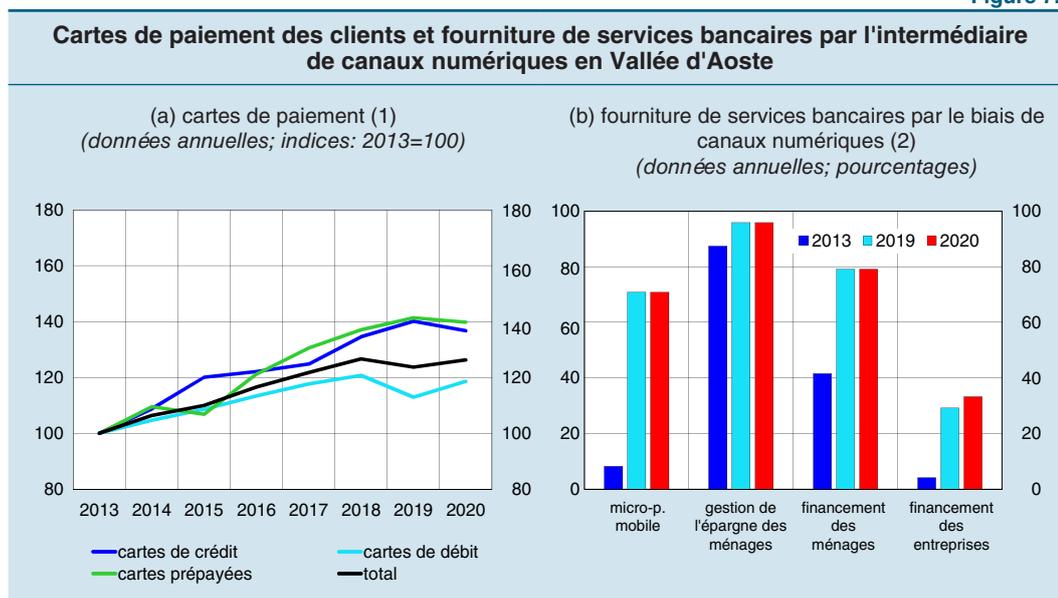
Source: rapports de surveillance des banques, de Poste Italiane spa, des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique.

(1) Clientèle des ménages ayant un contrat de services bancaires en ligne par rapport au nombre de clients ayant un compte de dépôt; les services bancaires par téléphone sont exclus. – (2) Rapport entre le nombre d'ordres de virement bancaire effectués par voie télématique ou par téléphone ou par Internet et le nombre total d'ordres de virement bancaire; seuls les ménages consommateurs sont considérés.

La part des virements des ménages consommateurs dans le total a augmenté ces dernières années et s'est accélérée au premier semestre 2020, coïncidant avec la propagation de la pandémie: au quatrième trimestre, elle était de 76,8 % (78,4 % au niveau national; fig. 7.4.b), soit près de 8 points de pourcentage de plus qu'un an auparavant.

La popularité croissante des paiements numériques a contribué au développement des cartes de paiement. Par rapport à 2013, le nombre de cartes détenues par l'ensemble des clients a augmenté de près de 30 % (fig. 7.5.a); l'augmentation a été particulièrement forte pour les cartes prépayées. Fin 2020, on comptait 1,6 carte par client dans la région (moyenne nationale 1,8).

Figure 7.5



Source: pour le panel (a), rapports de surveillance des banques, de Poste Italiane spa, des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique; pour le panel (b), Enquête régionale sur le crédit bancaire. Cf. dans les *Notes méthodologiques des Rapports annuels régionaux* sur l'année 2020 la rubrique *Enquête régionale sur le crédit bancaire*.

(1) Depuis 2018, les données incluent les signalements des opérateurs concernés résidant précédemment à l'étranger autorisés en Italie. – (2) Part non pondérée des groupes bancaires (autres que les banques coopératives) et des banques individuelles offrant les services par le biais de canaux numériques. Pour les services de financement, la part fait référence aux intermédiaires qui permettent d'utiliser Internet pour demander des devis, faire des demandes de prêt ou souscrire.

Grâce à l'adoption d'innovations technologiques par les banques et à la diffusion rapide des appareils mobiles dans les interactions avec les clients, la gamme de services offerts par le système bancaire par le biais de canaux numériques s'est élargie ces dernières années. Selon les données du RBLIS, à la fin de 2020, plus de 70 % des banques s'attendaient à pouvoir effectuer des paiements via des appareils mobiles, un mode qui, quelques années plus tôt seulement, concernait environ 8 % des répondants (fig. 7.5.b). Par rapport à 2013, le pourcentage d'intermédiaires offrant un accès à distance au financement a également augmenté.